

2016-2021

**Procès-verbal n° 27b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 18 février 2020, salle du Grand Conseil, Fribourg**

Présidence: M. Blaise Fasel

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 62/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (15): Mmes et MM. Vincenzo Abate, Oliver Collaud, Charles de Reyff, Raphaël Fessler, Christophe Giller, Gisela Kilde, Martin Kuhn, Michaël Li Rosi, Alain Maeder, Fabienne Menétrey, David Papaux, Jean-Frédéric Python, Sandra Sabino, José Uldry et Pascal Wicht.

Absents (3): MM. Daniel Gander, Francesco Ragusa et Nicolas Stevan.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, François Miche, Mario Parpan et Claude Schenker.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz et Dominique Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mme la Conseillère communale, MM. les Conseillers communaux, Mme la Vice-Présidente du Conseil général, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée.

Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

1. Communications du Président

Le Président. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

Nous ferons une pause vers 21.00 heures.

15. Décision quant à la transmission

- des propositions

- n° 14 de MM. Jean-Noël Gex (PLR), Marc Vonlanthen (PS), Oliver Collaud (Verts), Bernhard Altermatt (PDC/PVL) et Maurice Page (CG-PCS) demandant au Conseil communal une modification de l'article 15 du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions du 23 février 2015

Le Président. Lors de sa séance du mercredi 22 janvier 2020, le Bureau a accepté la qualification et la recevabilité de toutes les propositions et de tous les postulats, à l'exception du postulat n° 129. Pour ce dernier postulat, le Bureau estime que la compétence relève de l'Agglomération et non du Conseil général.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition pour étude.

Gex Jean-Noël (PLR). Vous vous rappelez que lors de la discussion de ce Message en automne passé, j'avais trouvé ce règlement ou ses modifications assez mal ficelés, ce qui m'a conduit à retirer mes amendements et à faire des propositions.

La première proposition demande que l'on ajoute une lettre h) à l'article 15 chiffre 1 concernant l'exigibilité afin de compléter ce Message n° 46 du 27 août 2019:

h) pour la saisie électronique d'une demande de permis de construire, l'émolument administratif est exigible dans les 30 jours qui suivent l'établissement du dossier électronique.

Ceci est en fait pour correspondre à l'entier du règlement où chaque fois il y a ce délai de 30 jours. Merci de soutenir cette proposition.

Vote

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 54 personnes ayant voté, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 14 de MM. Jean-Noël Gex, Marc Vonlanthen, Oliver Collaud, Bernhard Altermatt et Maurice Page.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 8 HEIMGARTNER Eva (CG-PCS), JELK Guy-Noël (PS), MUELLER Florian (PS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ZURICH Simon (PS)

- n° 15 de MM. Jean-Noël Gex (PLR), Marc Vonlanthen (PS) et Bernhard Altermatt (PDC/PVL) demandant au Conseil communal une modification de l'article 10bis du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions du 23 février 2015

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition pour étude.

Gex Jean-Noël (PLR). Cette proposition demande de fixer un montant maximum de l'émolument pour cet article 10bis du règlement par analogie aux articles 5 concernant le plan d'aménagement. Si je prends un chiffre pour un plan d'aménagement, le montant total maximum est de 20'000 francs. Pour une demande préalable, le montant total ne peut pas dépasser 1'000 francs. Pour une demande de permis, le montant total ne peut pas dépasser 10'000 francs. Pour le contrôle des travaux et permis d'occuper, le montant ne peut pas dépasser 5'000 francs. Pour l'examen d'un verbal de modification, ce sont 1'000 francs. Pour les panneaux, réclames et enseignes, ce sont 500 francs. Aussi, dans ce même contexte, je pense que l'on doit donner un maximum pour un dossier électronique et pour la numérisation de ce dossier. Je ne fixe ici pas de chiffre. Je laisserai au Conseil communal le soin de le fixer lorsqu'il nous fera la correction et une proposition de modification.

Je profite aussi de l'occasion pour rappeler, je l'avais dit aussi en octobre, que le règlement 524.01 actuel, tel qu'il est publié et que l'on trouve sur le site Internet de la Commune, relate toujours ces fameux chiffres avec 200 francs, avec 200,- (virgule/tiret) (sic). Il me semble que la Commission financière avait demandé que l'on écrive 200.- (point/tiret). Profitez aussi peut-être de ces deux propositions pour toiletter ce règlement.

Loup Matthieu (PS). La proposition n° 15 demande l'introduction d'un montant maximum de l'émolument pour une demande en procédure ordinaire de permis de construire pour le traitement.

Le 1^{er} octobre 2019, lors de la discussion du Message n° 46 sur le règlement sur les émoluments administratifs, le groupe libéral-radical avait souhaité déposer un amendement en ce sens. Il a finalement été retiré pour des questions de recevabilité. Cependant, durant la discussion, le groupe socialiste avait déjà souligné que les conséquences financières d'un tel amendement n'étaient pas

connues et que, sur le fond, le principe d'un montant maximum de l'émolument était discutable. En effet, il nous semble justifié que la personne physique ou morale ayant un intérêt à déposer un permis de construire paie les heures que passera l'Administration pour traiter sa demande. Il ne fait par ailleurs aucun doute qu'elle fera diligence pour un traitement rapide et efficace, limitant ainsi les coûts à ce qui est strictement nécessaire.

Pour cette raison, nous nous opposerons à la transmission de cette proposition, comme déjà annoncé lors de la discussion sur le Message n° 46.

Vote

Le Conseil général refuse, par 23 voix contre 18 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 15 de MM. Jean-Noël Gex, Marc Vonlanthen et Bernhard Altermatt.

Ce vote ayant été répété pour cause de problème technique, le résultat nominatif du vote n'est pas présenté ici.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 19.41 à 19.43 heures pour permettre au Bureau de se réunir, à la suite de l'intervention de plusieurs personnes ayant eu un problème technique lors du vote.

Le Président. Chers/ères collègues, le Bureau a décidé de répéter le vote.

Moussa Elias (PS). Je ne m'oppose pas du tout à revoter, mais il me semble quand même qu'il faudrait d'abord faire voter une motion d'ordre par tout le Conseil pour refaire ce deuxième vote. Cela évitera de créer un précédent que ce soit le Bureau à lui seul qui décide de revoter sans avoir l'appui de l'entier du Conseil général. Peut-être que l'on aura une fois un autre vote qui sera serré et quelqu'un demandera une répétition d'un vote sans que l'on ait une majorité du Conseil général qui le soutient. Je propose que la demande du Bureau soit simplement traitée comme motion d'ordre et puis que l'on vote d'abord cette question-là.

Bourgarel Gilles (Verts). Ce genre de problème, d'erreur de vote, est déjà arrivé précédemment. Dès le moment où il est constaté, le vote doit être refait. Ce n'est pas une question de motion d'ordre. C'est le Président de la séance qui en décide. Ici, il y a eu un problème technique. Tous les votes n'ayant pas été décomptés, nous devons revoter, ce n'est pas une question de motion d'ordre, c'est simplement une question d'équité.

Le Président. Nous allons donc répéter le vote, comme l'a relevé M. G. Bourgarel et comme l'a décidé le Bureau. Il y a eu une erreur technique et pour réparer ceci, nous allons revoter directement sur la transmission de la proposition n° 15.

Vote

Le Conseil général refuse, par 28 voix contre 27 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 15 de MM. Jean-Noël Gex, Marc Vonlanthen et Bernhard Altermatt.

Ont voté en faveur de la transmission: 27 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 28 ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JONGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), VORLET Philippe (PS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 4 HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), VONLANTHEN Marc (PS)

N'ont pas voté: 3 REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RUGO Claudio (PA), SCHENKER Claude (PDC/PVL)

- Nr. 16 von Christoph Allenspach und Simon Zurich (PS), der den Gemeinderat ersucht, den Artikel 11 der Allgemeinen Polizeiverordnung der Stadt Freiburg vom 26. November 1990 zu ändern

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition. Cependant, il informe qu'une révision globale du règlement général de police (RGP) est en cours et que, très probablement, cet élément sera intégré à la révision générale. Un Message sera certainement présenté en 2021.

Allenspach Christoph (PS). Je vais quand même rapidement expliquer ce que l'on envisage. Vous entendez au printemps et en automne le bruit des souffleuses, des tondeuses, des débrouailleuses, des tronçonneuses, etc. Qu'est-ce qu'une ville peut faire contre ce bruit? M. le Directeur de la Police locale le sait certainement déjà, le sujet est compliqué. Il y a une base légale qui consiste en l'article 4 de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit et qui dit: "les émissions de bruit extérieur produites par des appareils et des machines mobiles seront limitées: a) dans la mesure où cela est réalisable sur le plan de la technique et de l'exploitation et économiquement supportable, et b) de telle façon que la population touchée ne soit pas sensiblement gênée dans son bien-être". La population est bien évidemment sensiblement gênée. Cela a bien changé depuis quelques années. Il y a de petits appareils moins bruyants car ils sont électriques. Il y a par contre une convention qui lie la Suisse à l'Europe et il sera un peu difficile à baisser les niveaux sonores de ces machines. Par contre, le règlement général de police de la Ville de Fribourg devrait être révisé. L'article 11 est extrêmement généreux en ce qui concerne les heures où l'emploi d'appareils bruyants est interdit. L'emploi de tels appareils est interdit les jours ouvrables entre 21.00 et 07.00 heures, le samedi avant 9.00 heures et après 21 heures et les dimanches et les jours fériés légaux. La proposition demande d'examiner la possibilité d'interdire quelques machines à diesel, etc., qui font vraiment du bruit, jusqu'à 80 décibels. 80 décibels, cela fait franchement mal aux oreilles. Sinon, elle demande au moins que l'on puisse restreindre les heures d'utilisation de ces petites machines.

Vote

Le Conseil général décide, par 47 voix contre 8 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 16 de MM. Christoph Allenspach et Simon Zurich.

Ont voté en faveur de la transmission: 47 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTEL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 8 AEBISCHER David (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MARCHIONI Pierre (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL)

Se sont abstenus: 5 BUGNON Marc (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), VORLET Philippe (PS)

N'ont pas voté: 2 REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RUGO Claudio (PA)

- **des postulats**

- n° 124 de Mme et MM. Julien Vuilleumier (Verts), Simon Murith (PDC/PVL), Claudio Rugo (PA), Marc Vonlanthen (PS), David Krienbühl (PLR) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal de définir une politique communale de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de tous les postulats, jusqu'au postulat n° 136, à l'exception du postulat n° 129 de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python.

Vuilleumier Julien (Verts). Il y a 364 jours, le 19 février 2019, notre Conseil approuvait une résolution sur la protection du climat. Il déclarait là publiquement sa solidarité avec les jeunes pour le climat mais aussi son intention d'agir.

Je me permets et j'ai le plaisir de citer ce que nous avons publiquement déclaré ce soir-là: "La mobilisation des jeunes nous montre qu'il faut de la détermination et de la force pour transformer l'indignation en décisions et actions politiques. Nous souhaitons que, chacun-e à son niveau, puisse disposer de cette force et de cette détermination pour Fribourg, pour la Suisse, pour l'Europe et pour le Monde".

Il y a une année, nous étions très ambitieux et nous voulons avec les postulants que cette ambition se traduise maintenant en décision politique. Nous demandons par conséquent au Conseil communal d'établir une politique climatique pour la ville. Le changement climatique nous concerne toutes et tous, dans notre quotidien et pas seulement pour des week-end à ski, il concerne aussi les générations à venir. Les villes seront particulièrement touchées, avec des épisodes de chaleur extrême durant les étés, avec des précipitations, et des mesures doivent être prises dès maintenant, non seulement pour limiter l'ampleur du réchauffement climatique, mais aussi pour limiter les effets du réchauffement climatique qui est déjà présent et qui va s'intensifier au sein de nos villes.

Nous demandons donc à la Ville, comme d'autres ont demandé à la Confédération, et comme le Canton va aussi le faire au travers d'un plan climat prochainement, que des mesures soient prises dans les domaines suivants et dans les deux volets suivants:

- comment réduire les émissions de gaz à effet de serre pour réduire l'ampleur du réchauffement climatique?
- comment anticiper et prévoir des actions pour s'adapter à ce réchauffement?

Dans un premier temps, nous demandons au Conseil communal d'établir un objectif chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'horizon 2030 avec l'objectif, qui est l'objectif commun de la Confédération, d'une neutralité carbone pour 2050.

Nous demandons un plan climat qui permette d'établir des mesures pour arriver à cette objectif. Certaines de ces mesures sont déjà prises maintenant avec notamment le Plan communal des énergies. Cependant, d'autres mesures pourront être prises. Il s'agit là de regrouper différentes mesures.

Nous demandons également, sur deuxième volet, une identification des défis liés au réchauffement climatique. Par exemple, les biens connus îlots de chaleur, les problèmes sanitaires potentiels, les changements aussi à avoir sur la biodiversité dans notre ville.

Enfin, nous demandons un plan qui permette de prendre des mesures pour réduire ces effets.

Cette politique doit être abordée de manière globale. Il s'agit d'une politique "chapeau" qui permet d'avoir une anticipation et une vision cohérente de la part de notre Commune. Nous invitons le Conseil communal à s'entourer d'experts, à dialoguer avec d'autres villes et le Canton qui entreprend cette démarche.

Chers/ères collègues, nous vous demandons de soutenir ce postulat avec votre force et votre détermination.

Krienbühl David (PLR). Non, je ne suis pas devenu vert du jour au lendemain mais, comme vous le savez toutes et tous, le changement climatique est l'un des défis majeurs de notre siècle et en ce sens également pour Fribourg.

Néanmoins, et cela a été dit par mon prédécesseur, il manque encore à notre ville une vraie politique pragmatique en la matière, afin notamment de limiter le plus possible les îlots de chaleur urbains. Plantons, par exemple, un maximum d'arbres à Fribourg où cela est possible pour gagner en fraîcheur, lors des grandes chaleurs estivales, grandes canicules, que nous connaissons de plus en plus.

Evidemment, en cosignant ce postulat, je ne souhaite pas limiter l'accessibilité à notre ville et à nos commerces, au contraire, et encore moins interdire les voitures ou les futurs véhicules technologiquement propres à Fribourg. Ce serait vraiment, une fois de plus, remettre la charrue avant les bœufs. Par contre, nous devons réfléchir ensemble et sans tabou, de gauche à droite, en passant par le centre, afin de proposer des alternatives raisonnables et raisonnées aux contribuables

de notre cité. A ce titre, nous devons urgemment trouver des solutions également concernant le trafic de transit qui passe par Fribourg et qui sature le réseau routier de notre commune.

Par principe, il n'est pas indispensable de rajouter des taxes pour lutter contre le réchauffement climatique. Soyons plus malins, plus créatifs, par l'incitation ou, par exemple, par des allègements fiscaux.

Je vous remercie de votre écoute et de votre soutien quant à la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 0 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 124 de Mme et MM. Julien Vuilleumier, Simon Murith, Claudio Rugo, Marc Vonlanthen, David Krienbühl et Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 4 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), BOURRIER Hervé (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR)

N'ont pas voté: 3 GAPANY Joël (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RUGO Claudio (PA)

- Nr. 125 von Raphaël Casazza (FDP), das den Gemeinderat ersucht, einen Investitionsplan vorzulegen, der die Erreichung der elektrischen und energischen Autonomie des kommunalen Immobilienbestands bis 2035 ermöglicht

Casazza Raphaël (PLR). Deux nouveaux barrages de la Maigrauge! Oui, vous avez bien entendu, la Ville de Fribourg veut réaliser l'équivalent de deux nouveaux barrages de la Maigrauge d'ici 15 ans! C'est ce qui ressort de ce petit document vert.

Je me demande ce que les membres de ce parlement auraient voté s'ils avaient pu participer à la dernière élection vaudoise. Se pourrait-il qu'il y aurait eu une majorité pour voter en faveur de l'activiste du climat Juliette Vernier, sans parler de la contradiction qu'elle s'est présentée à une élection dans un système qu'elle rejette et qu'elle combat?

Cela paraît simple de vouloir "donner un signal" pour une vision. Cela dit, c'est beaucoup plus compliqué de concrétiser la vision dans des actes très concrets et palpables dans la vie de tous les jours. Pour rappel, le peuple n'a même pas accepté, il y a quelques années, une modeste augmentation de la vignette autoroutière de 40 à 100 francs.

Venons-en au concret.

Die Stadt Freiburg hat vor einem Jahr den kommunalen Energieplan publiziert. Und dieser wird bereits seit Anfang 2019 umgesetzt, habe ich gestern von Gemeinderätin Andrea Burgener Woeffray erfahren.

Um was geht es konkret? Die Gemeinde soll von 15% erneuerbaren Energien auf 54% bis 2035 erreichen und, davon sollen 36% lokal produziert werden.

Ich wiederhole: le Plan communal des énergies prévoit de passer de 15% à 54% la part des énergies renouvelables d'ici 2035, et ce, en produisant le 36% localement. Ainsi, cela fait une augmentation de 200%, soit le triple de la production actuelle! Pour reprendre mon image du début, aujourd'hui, la production énergétique renouvelable locale se résume quasiment exclusivement à la production du barrage de la Maigrauge, soit environ 12%. On veut atteindre 36% au niveau local et 54% en important le solde. Donc il faudrait construire, d'ici 2035, l'équivalent de deux barrages de la Maigrauge supplémentaires.

On le voit, ce ne sera pas une mince affaire!

Pour rappel, le Plan communal des énergies vise à concrétiser à l'échelle communale la stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui, elle, repose aussi sur l'Accord de Paris notamment. Avec ce Plan communal, que je salue, la Commune donne l'impression de compter surtout sur ses habitants et ses entreprises.

Or, il faut absolument que la Ville de Fribourg, en tant que maître d'ouvrage et propriétaire de nombreux bâtiments, participe à cet effort. A ce titre, je reconnais que le BATPOL que nous avons soutenu hier est un bon exemple à suivre même si l'on peut faire encore mieux en matière d'énergie photovoltaïque, comme on va le voir.

En conclusion, par une politique volontariste et afin de montrer l'exemple, la Ville de Fribourg doit produire sur ses sites (ou à proximité de ceux-ci) le 100% de l'énergie renouvelable au niveau électrique d'une part, par la technologie photovoltaïque notamment, et au niveau de ses besoins en chaleur, comme par exemple avec le CAD, afin de réduire drastiquement les émissions de gaz à effets de serre et d'atteindre la neutralité carbone de son parc immobilier si possible d'ici 2035. Une politique d'investissement est urgente, surtout dans le domaine électrique où il n'existe pas encore de stratégie visible, comme c'est le cas pour le CAD, par exemple.

Transposé à l'exemple du BATPOL, cela voudrait dire qu'il faudrait trois fois plus de panneaux photovoltaïques que ce que l'on a voté hier. Dans les prochains projets, il faudra donc absolument trouver des surfaces complémentaires, comme par exemple sur des avant-toits de parkings, pour autant qu'il y en ait!

Une coordination et une collaboration avec la Bourgeoisie de Fribourg, les communes environnantes, notamment celles avec qui la Ville de Fribourg veut fusionner et/ou avec les acteurs locaux tels que SINEF ou Groupe E, est souhaitable et est encouragée.

S'il est légitime de fixer des objectifs ambitieux pour les habitants de notre belle ville, il est indispensable que la Commune soit elle-même irréprochable et qu'elle montre la direction à suivre à ses concitoyens.

A l'instar de l'unanimité des Conseillers aux Etats qui ont soutenu une motion similaire en 2019, je vous invite à voter la transmission de ce postulat, comme nous l'avons fait pour le postulat précédent.

Merci pour votre soutien et pour votre attention.

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 2 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 125 de M. Raphaël Casazza.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), ROELLI Claire (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 2 FASEL Blaise (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL)

Se sont abstenus: 8 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS)

N'ont pas voté: 2 REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RUGO Claudio (PA)

- n° 126 de M. Claude Richard (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place des solutions Smart City en ville de Fribourg

Richard Claude (PDC/PVL). Qu'est-ce qu'une ville intelligente? Je ne vais pas trop m'étaler, j'ai pris une définition raccourcie de Wikipédia. "Une ville intelligente est une zone urbaine qui utilise différents capteurs de collecte de données électroniques pour fournir des informations permettant de gérer efficacement les ressources et les actifs (...). La technologie des villes intelligentes permet [aux représentants municipaux] d'interagir directement avec les infrastructures communautaires et urbaines et de surveiller la ville et son évolution. Les technologies de l'information et de la communication (TTC) sont utilisées pour améliorer la qualité, la performance et l'interactivité des services urbains, réduire les coûts et la consommation de ressources et accroître les contacts entre les citoyens et le gouvernement". Je m'arrêterai là pour la définition.

Gestion des déchets, embouteillages, fréquentation des commerces en berne, pollution sonore et de l'air, pollution lumineuse, gaspillage d'énergie, îlots de chaleur -on en a parlé-, gestion des bâtiments publics et maintenance des équipements communaux, voici des problématiques auxquelles des solutions dites Smart répondent déjà.

Concrètement, ces solutions permettraient ou permettent déjà ailleurs notamment d'optimiser, grâce à des capteurs, la récolte des déchets déposés dans les poubelles et points de récolte, de fluidifier le trafic routier en coordonnant les feux de circulation et en orientant les automobilistes vers une place de stationnement, d'informer les commerces des flux de personnes et ainsi leur permettre d'adapter leurs heures d'ouverture, de lutter contre la pollution en tout genre en ciblant précisément les sites touchés, de réduire la consommation d'électricité par exemple en installant des lampadaires à éclairage adaptatif, de végétaliser la ville de manière ciblée en fonction des températures relevées, d'optimiser la gestion des bâtiments publics et d'effectuer une maintenance prédictive des équipements. Tous ces thèmes, chères/chers collègues, vous l'aurez compris, nous occupent tous. Ces termes que j'ai utilisés, nous les entendons chaque soir que nous passons dans cette salle ou précédemment à l'Hôtel cantonal.

Au-delà de la mise en place de ces technologies disponibles aujourd'hui sur le marché, le défi résidera dans le développement d'une approche transversale, au-delà du fonctionnement par silo de notre administration communale. Les données récoltées, centralisées et compilées en indicateurs permettront de prendre les bonnes décisions au bon moment. Une efficacité accrue de la gestion des ressources par les pouvoirs publics et l'augmentation de la qualité de vie sont autant de bénéfices pour la ville comme pour ses habitants. Bâle, Zurich, Lucerne, Winterthur, ont bien compris les enjeux de la ville intelligente. Elles font ainsi partie des 18 villes suisses qui ont développé une vision Smart City à long terme et mis en œuvre des projets concrets dans ce sens. Mais qu'en est-il en ville de Fribourg? Le Conseil communal a-t-il réellement pris conscience des bénéfices apportés par la ville intelligente?

Je salue les efforts consentis par la Ville jusqu'ici, notamment dans le projet, vous en avez peut-être entendu parlé, FRI-Loranet en collaboration avec Groupe E et soutenu par la Confédération dans le cadre de la nouvelle politique régionale. Disposer d'un réseau sans fil destiné à la récolte de données est une excellente chose, c'est même indispensable de disposer de l'infrastructure, mais cela ne suffira pas. Tout l'enjeu résidera dans le traitement de ces données afin d'apporter des solutions aux problèmes d'aujourd'hui et de demain.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Wer will heute nicht smart sein? Wer will heute nicht in einer intelligenten Stadt wohnen? Dagegen hat sicher niemand etwas. Man darf aber nicht vergessen, dass es immer zwei Seiten hat. Sicher auch positive, das will ich überhaupt nicht abstreiten.

Man möchte jedoch nicht in einer Stadt leben wo jeder Schritt überwacht wird. Dies möchte ich dem Gemeinderat ans Herz legen, sofern das Postulat überwiesen wird.

Man möchte die Privatsphäre bewahren und nicht ständig angestupst werden, was man zu tun und zu lassen hat. Das sind die negativen Seiten. Auf dieser Erde gibt es Städte und Staaten wo dies systematisch gemacht wird und noch weiter ausgebaut wird. Das macht mir ziemlich Angst. Wenn der Gemeinderat darüber entscheidet wo die Kameras zu installieren sind, soll er doch bitte den gesunden Menschenverstand walten lassen.

Vote

Le Conseil général décide, par 47 voix contre 10 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 126 de M. Claude Richard.

Ont voté en faveur de la transmission: 47 AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), JAQUIER Nicolas (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 10 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), JELK Guy-Noël (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), PAPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VORLET Philippe (PS)

Se sont abstenus: 4 CASAZZA Raphaël (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), MOUSSA Elias (PS)

N'a pas voté: 1 RUGO Claudio (1)

- n° 127 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétréy, Monica Mendez et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire une carte d'identité communale pour la sécurité des "sans-papiers"

Mendez Monica (Verts). Nous vivons et côtoyons tous les jours des personnes dont le statut juridique ne permet pas d'accéder à l'éducation, à la santé, à la justice ou encore au marché du travail. Les villes sont les principales concernées par les problématiques liées à la régularisation. Certes, il est difficile de chiffrer les personnes en situation irrégulière en Suisse à l'heure actuelle. Dans un rapport intitulé "Les sans-papiers en Suisse en 2015", à l'attention du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), plusieurs instituts de recherche livrent différentes estimations qui permettent de situer le nombre de "sans-papiers", entre 50'000 et 99'000 individus dans tout le pays, ce qui est une sacrée fourchette. Malgré le flou des chiffres, ces personnes vivent dans notre ville et sont bien souvent démunies dans les situations de la vie de tous les jours.

Les "sans-papiers" vivent une crainte quotidienne d'être découverts et expulsés. Notamment en raison de l'absence de visibilité légale, ces personnes ont plus de risques d'être victimes de violences, de discriminations, d'exploitation et d'atteintes à leur intégrité physique et morale. Leur statut ne leur permet pas d'accéder à ce qui peut constituer des remparts contre la précarisation, comme le fait de signer un contrat de bail ou d'apprentissage, souscrire à une assurance ou encore, par exemple, ouvrir un compte ou s'inscrire à des cours de langue. Assurer une sécurité pour ces personnes est incontestablement un avantage pour la ville, ses institutions, son économie ainsi que ses habitants.

La "City-Card" ou carte d'identité pour les sans-papiers consiste en une carte d'identité délivrée uniquement par la Ville, sans intervention des autorités cantonales ou fédérales. Elle est appliquée dans plusieurs villes dans le monde et est débattue en Suisse, notamment à Zurich. C'est un outil intéressant pour Fribourg, dans la mesure où aucune régularisation à grande échelle n'est envisagée dans le canton. Une collaboration avec d'autres communes de Suisse semble également incontournable dans l'élaboration d'un tel instrument. Cet outil a beaucoup d'avantages. Les évaluations d'exemples d'autres villes montrent que la "City-Card" s'avère être un véritable support pour ces personnes, qu'elle accroît aussi leur sentiment d'appartenance et d'intégration. C'est également un moyen d'établir un contact entre ces individus et les autorités communales ainsi que de prévenir des situations de pauvreté.

A travers ce postulat, il s'agit de rappeler que ces personnes n'ont officiellement pas d'existence et qu'il est de notre responsabilité de leur garantir les droits fondamentaux qui régissent notre pays. Cette carte d'identité délivrée par la Ville est un moyen tout simple d'y parvenir. Les postulants demandent au Conseil communal:

1. D'étudier la possibilité d'introduire une carte d'identité pour les sans-papiers à l'image de la "City-Card" envisagée à Zurich.
2. D'étudier les possibilités de collaboration avec d'autres villes suisses.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Les sans-papiers sont une réalité, c'est juste, vous avez raison. Il est incontestable que la situation actuelle des sans-papiers n'est pas satisfaisante et des améliorations sont absolument nécessaires, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. Par contre, essayer d'y parvenir avec une carte d'identité n'est pas seulement un peu – pardon - naïf, cela soulève également la question de savoir si une telle carte est juridiquement conforme. Une pièce d'identité ne donne aucune protection contre la loi applicable aux étrangers. La police et les autorités judiciaires en particulier sont tenues de signaler toutes découvertes de violations dans ce domaine. Pour les offices fédéraux et cantonaux, par exemple la Police cantonale, la carte d'identité urbaine ne serait de toute façon pas contraignante. Contrairement aux Etats-Unis - et je pense que vous pensez notamment aux Etats-Unis -, où il y a effectivement cette "City-Card", les villes en Suisse sont intégrées dans un système juridique de niveau supérieur. Avec une telle pièce d'identité, un pseudo statut serait prétendu.

Malheureusement, vous vous êtes trompés, cette carte n'existe pas à Zurich. Der Stadtrat von Zürich hat diese City-Karte ganz klar zurückgewiesen. Genau aus diesem Grund gibt es sie nicht, weil wir in einem juristisch übergeordneten System leben. Eine städtische ID bietet keinen Schutz gegenüber dem geltenden Ausländerrecht. Insbesondere Polizei und Justizbehörden haben heute eine Meldepflicht, wenn sie Verstösse in diesem Bereich feststellen.

Für Stellen von Bund und Kanton, wie etwa die Kantonspolizei, wäre die städtische ID ohnehin nicht verbindlich.

Anders als in den USA, wo sich Städte zu sogenannten "sanctuary cities" erklären können, ist dies in der Schweiz nicht möglich. Wir sind in ein übergeordnetes Rechtssystem eingebunden.

Abgesehen davon, dass ein Ausweis für Papierlose ein Widerspruch in sich ist, birgt eine solche ID auch die Gefahr von damit verbundenen Erwartungen. Man schürt Hoffnungen, die nicht eingeholt werden können.

Pour terminer, nous pouvons discuter bien sûr de l'opportunité d'apporter des ajustements au niveau cantonal et fédéral, pour améliorer la situation des sans-papiers. Mais cela n'est pas de notre compétence. Mot-clé: opération Papyrus dans le canton de Genève. Ce serait beaucoup plus efficace qu'une telle carte, qui ne sert à personne et qui n'est pas conforme à notre système juridique. Pour cette raison je vous prie de refuser la transmission de ce postulat.

Moussa Elias (PS). Je soutiens entièrement la transmission de ce postulat. Je peux évidemment comprendre, d'un point de vue juridique, l'exposé que vient de nous faire notre estimée collègue. Je me permets quand même de rappeler une petite chose. En réalité, actuellement on a déjà une attestation qui est établie par le SPoMi dans certains cas de figure, notamment lorsque vous avez des personnes qui sont en attente d'une décision d'octroi d'un permis B, ou d'un autre permis, ou d'une prolongation pour "x" et mille raisons, notamment parce qu'il n'y a pas encore un contrat de travail, un divorce, des violences conjugales, une séparation. Cela fait que ce sont aussi des personnes sans-papiers. Cela veut dire que les personnes qui sont en attente d'une décision juridique, donc qui juridiquement n'ont pas encore un droit de rester ici en Suisse, et qui souhaitent aller trouver quelques temps de la famille en Allemagne, en France, en Italie, ou que sais-je, ne peuvent pas le faire. Ces personnes savent qu'elles ont des fortes chances d'obtenir à la fin de la procédure soit la prolongation de leur permis, soit l'octroi du permis. En revanche, elles n'ont aucune carte d'identité, aucun moyen de démontrer qui elles sont et à quel titre elles sont ici, en Suisse.

Raison pour laquelle, sur simple requête, le SPoMi vous délivre un papier A4 que l'on appelle attestation de séjour. Celle-ci n'a pas de valeur juridique, mais elle vous permet justement de quitter la Suisse et démontre quand même que vous êtes ici légalement, en attente d'une décision qui entre en force.

La City-Card qui nous est proposée permet en fait de limiter ceci et permet justement à ces personnes, qui sont ici dans notre ville de Fribourg, de voyager librement, sans avoir peur d'être poursuivies pénalement parce qu'elles n'arrivent pas à décliner leur statut en Suisse. Je vous invite dès lors à soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 40 voix contre 14 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 127 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Julien Vuilleumier.

Ont voté en faveur de la transmission: 40 ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CHOPARD Caroline (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GAPANY Joël (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 14 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), CASAZZA Raphaël (PLR), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), MARCHIONI Pierre (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), RICHARD Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 6 BUGNON Marc (PDC/PVL), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), ROELLI Claire (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 2 GEX Jean-Noël (PLR), RUGO Claudio (PA)

- n° 128 de M. Claude Schenker (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de prévoir la gratuité des prêts de livres par la Bibliothèque/thek de Fribourg pour les lecteurs domiciliés à Fribourg

Schenker Claude (PDC/PVL). Je ne souhaite apporter qu'une seule précision. Mon postulat dans son texte demande l'examen de la gratuité du prêt en général. Je serais donc heureux que l'analyse soit un peu plus large que ne laisse supposer le titre donné par après à mon postulat et qui ne viserait que les livres et que les habitants de la ville. Merci d'étendre cette étude aux prêts en général, pas seulement pour les livres et pas seulement pour les habitants de la ville. J'évoquais cela dans le texte comme un minimum s'agissant de mon postulat. Merci de votre soutien à la transmission de ce postulat.

Liaudat Geneviève (PS). Nous soutenons complètement le postulat de M. C. Schenker, mais émettons quelques remarques.

Mesure de gratuité et l'histoire des livres

Garder la plus grande proximité avec le livre et la lecture est une démarche importante. Encourager l'accès aux livres pour les habitant-e-s de la ville est donc un point essentiel. Nous aimerions dire qu'il existe plusieurs possibilités de le faire, pas seulement proposer une gratuité par rapport à l'emprunt des livres mais aussi en mettant en valeur, en soutenant, et en continuant l'engagement auprès de mesures existantes (Né pour lire, Les lectures estivales, Boîtes à livres, LivrEchange, etc.), et aussi en continuant la réflexion sur ce thème de l'écriture et de la lecture.

Remarque sur le bilinguisme

Comme cela est mentionné dans le postulat, il serait important de mettre en place une égalité entre les citoyen-ne-s francophones et les citoyen-ne-s germanophones car les citoyen-ne-s germanophones payent leur abonnement plus cher. Il est donc quand même important qu'il y ait une égalité entre francophones et germanophones.

Remarque sur la petite enfance

A l'heure de la sortie du livre de Michel Desmurget, "La Fabrique du crétin digital; les dangers des écrans pour nos enfants" aux Editions Seuil, il est primordial d'encourager cette magnifique invention humaine qu'est le livre.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Im Namen des Vorstandes der Deutschen Bibliothek bitte ich sie dieses Postulat zu unterstützen, allerdings mit der Ergänzung, dass weiterhin an der Einschreibe- und an der Mahngebühr festgehalten wird. Die Bücher werden sonst nicht mehr zurückgegeben.

Vote

Le Conseil général décide, par 60 voix contre 0 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 128 de M. Claude Schenker.

Ont voté en faveur de la transmission: 60 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

S'est abstenue: 1 ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS)

N'a pas voté: 1 RUGO Claudio (PA)

- n° 129 de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire davantage de bus de la zone 10 entre 5 et 6 heures du matin

Le Président. Comme annoncé préalablement, le Bureau du Conseil général a estimé que ce postulat était irrecevable car relevant de la compétence de l'Agglomération.

Steiert Thierry, Syndic. Effectivement, en ce qui concerne ce postulat, nous comprenons parfaitement le souci de Mme A.-E. Cattaneo-Python. Cela étant, nous rappelons que les postulats relèvent d'objets qui sont de la compétence du Conseil communal. Cette demande-là relève, comme vous l'avez dit, clairement de la compétence de l'Agglomération. Ce que nous pouvons assurer à Mme A.-E. Cattaneo-Python, c'est que nous pouvons transmettre sa demande et son souci au Comité de l'Agglomération et dans les instances de l'Agglomération pour que ce soit étudié dans ces organes compétents.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC/PVL). Je regrette que le Bureau juge ce postulat irrecevable, d'autant plus que d'autres postulats semblables ont été jugés recevables. J'espère que le Conseil communal intervienne auprès de l'Agglomération et des TPF pour proposer une fréquence plus élevée des bus de la zone 10 le matin, entre 5.00 et 6.00 heures.

Trouvez-vous normal de prendre le bus de la ligne 2 à l'arrêt "Dunant" à 5.19 heures, d'attendre 24 minutes à la Gare, pour pouvoir prendre le train direct pour Lausanne à 5.56 heures? Il y a aussi la possibilité de marcher sept à huit minutes pour prendre la ligne 6 à l'arrêt "Musy" à 5.38 heures. D'ailleurs, c'est le seul bus de la ligne 6 entre 5.00 et 6.00 heures du matin, et cela dans le quartier le plus peuplé de la ville. Celui qui veut prendre le train direct pour Berne à 6.34 heures n'a que deux minutes pour le prendre. Une personne que je connais a renoncé à prendre le bus et le train et va donc en voiture.

Das sind alles Beispiele von betroffenen Personen. Da wir in einer Demokratie leben et que nous sommes les porte-parole du peuple, je ne retire pas mon postulat.

Le Président. Puisque Mme A.-E. Cattaneo-Python maintient son postulat et que le Bureau l'estime irrecevable, nous allons procéder en deux temps. Un premier vote sur la recevabilité du postulat n° 129 sera suivi, si la recevabilité est acquise, par un vote sur la transmission.

Vote sur la recevabilité du postulat n° 129

Le Conseil général considère, par 41 voix contre 12 et 8 abstentions, que le postulat n° 129 de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python est irrecevable.

Ont voté en faveur de la recevabilité du postulat: 12 ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), FASEL Blaise (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL)

Ont voté contre la recevabilité du postulat: 41 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naima (PS), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZÜRICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 8 BUGNON Marc (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR)

N'a pas voté: 1 RUGO Claudio (PA)

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 130 de Mme et MM. Gisela Kilde (PDC/PVL), Christoph Allenspach et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal un rapport sur la mobilité douce et la sécurité routière dans le quartier du Schoenberg

Allenspach Christoph (PS). Nous, trois élus du quartier du Schoenberg, avons fait un constat d'une situation qui est difficile depuis très longtemps. Il s'agit de la sécurité pour les piétons, notamment les enfants, les écoliers et les cyclistes sur pratiquement toutes les routes.

Voici des exemples:

1) Les écoliers

Il y a cette route devant l'école de la Heitera où les écoliers sont jour après jour en danger. Il y a trop de voitures qui passent par là pour raccourcir ou pour éviter les feux, et ceci avec une vitesse qui n'est pas acceptable. De plus, il n'y a aucune vue sur ces écoliers qui viennent souvent depuis les petites routes sans trottoir.

2) Rond-point au pont de Zaehringen côté Schoenberg

Chaque cycliste peut vous témoigner que certainement toutes les deux semaines, on serait écrasés à cet endroit si on ne faisait pas vraiment attention. On freine parce que les automobilistes passent au moins à 50 km/h tout droit. Le rond-point n'est pas rond, les voitures passent tout droit et c'est extrêmement dangereux. J'ai eu à maintes reprises une voiture à deux mètres de mon vélo, au milieu de ce rond-point. Voilà quelque chose à vraiment refaire très rapidement.

3. Giratoire Saint-Barthélemy

C'est ici qu'un ingénieur cantonal a supprimé un jour, sans consulter par ailleurs la Ville, la voie de bus qui était aussi utilisée par les cyclistes. Il y a les deux voies, il faut passer de l'une à l'autre pour traverser les doubles ronds-points par la suite. C'est presque impossible. Quelques fois, on doit mettre les pieds au sol, attendre que les voitures passent, pour enfin pouvoir traverser. Bien sûr, en ce qui concerne cette route-ci et contrairement aux autres, la compétence relève du Canton. Néanmoins, nous demandons quand même que cela soit discuté fortement avec ces responsables du Canton.

Bien entendu, il s'agit d'un postulat pour étude. Cependant, nous attendons que des mesures soient prises très rapidement.

Richard Claude (PDC/PVL). Permettez-moi juste un petit complément. Je trouverais intéressant que le rapport soit réalisé également en hiver, lorsque la luminosité baisse rapidement aux heures de pointe, et qu'il tienne compte d'une part du comportement des automobilistes – cela me paraît essentiel quand on parle de sécurité routière de s'attacher au comportement des automobilistes – mais également de relever le respect des règles de la circulation par les cyclistes eux-mêmes, notamment le fait d'avoir des phares avant et arrière. Moi-même automobiliste, je suis parfois surpris des dangers encourus par les cyclistes de leur propre chef. Je pense que la route est un espace public où chacun a aussi des devoirs et obligations, c'est le cas pour les automobilistes, évidemment et c'est également le cas pour les cyclistes.

Vote

Le Conseil général décide, par 56 voix contre 4 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 130 de Mme et MM. Gisela Kilde (PDC/PVL), Christoph Allenspach et Simon Zurich.

Ont voté en faveur de la transmission: 56 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 4 AEBISCHER David (PLR), GRADY Véronique (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR)

S'est abstenu: 1 FEYER Jean-François (PDC/PVL)

N'a pas voté: 1 RUGO Claudio (PA)

- n° 131 de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de planter un jeune tilleul à l'emplacement de l'ancien Tilleul de Morat

Allenspach Christoph (PS). En 1900, le Tilleul de Morat était encore en bonne santé. C'est le 20^{ème} siècle qui l'a rendu malade. Cela a commencé, ça peut vous surprendre, par la construction de la route des Alpes dont la moitié du tronçon a enterré cet arbre dans la terre. Par la suite, il y a eu la pollution, qui était pire qu'aujourd'hui, jusque dans les années 1980. Finalement, des camions l'ont fortement touché et il a été abattu il y a une trentaine d'années. Il a été remplacé par un jeune arbre, tiré de l'ancien, mais ce n'est pas la même chose. Il reste une sorte de sculpture métallique ou plutôt une honte, qui n'a pas remplacé cet arbre-là. Ce dernier est resté un mythe malgré le fait qu'il ne soit plus là, aussi parce qu'à l'époque, il était un symbole. On ne sait pas vraiment s'il a été planté directement après la bataille de Morat, mais il est un symbole de paix dans une période de crise et de guerres.

Aujourd'hui, nous avons également une crise d'une autre sorte, une crise de la nature apportée par toutes les tendances du 20^{ème} siècle.

Je demande un nouveau symbole, un jeune arbre qui donne aussi de l'espoir. Un tilleul peut tout à fait vivre pendant 500 ans. Il nous donnera l'espoir que l'on peut revenir dans une situation d'une nature en santé et d'un climat qui va revenir en pleine forme sans ces chaleurs d'été, etc.

Aussi, je vous prie de soutenir ce postulat qui demande un symbole pour la ville de Fribourg, laquelle a bien commencé à se pencher sur cette problématique de la nature et du climat.

Kilchenmann Emmanuel (UDC). Je crois que ce postulat est la preuve que les différents pans de l'échiquier politique peuvent se rejoindre. Je salue vivement ce postulat et je vous invite chères/chers collègues à le soutenir pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, c'est un postulat courageux. L'histoire a fait partir le Tilleul de Morat de son emplacement historique. Je dirais que pour des motifs de tradition et d'histoire, ayons le courage de remettre ce tilleul à son emplacement d'origine, sans débattre sur la question de savoir s'il a été planté immédiatement ou s'il a vraiment été apporté lors de l'annonce de la victoire. Cette question reste ouverte. Ayons aussi le courage de mettre un peu de verdure au centre de cette route. Elle aura aussi un effet de régulateur de trafic, car c'est un emplacement très dangereux.

J'invite l'assemblée à soutenir ce postulat et à étudier vivement cette possibilité de planter un tilleul. Merci, cher collègue C. Allenspach.

Bourgarel Gilles (Verts). Je soutiens des deux mains, de mes quatre membres, ce postulat parce que ce serait enfin l'occasion d'enlever un symbole qui consacrait la circulation automobile dans toute sa splendeur en nous faisant croire que l'on avait mis ces bouts de fer tordus pour symboliser un coureur de la course de Morat. Oui, c'était montrer qu'une fois par année, on pouvait libérer la rue

des voitures mais pour le restant de l'année, "place à la voiture". Oui à l'enlèvement de ce symbole de la voiture triomphante et faites-le plus vite possible.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 2 et 5 abstentions, de soumettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 131 de M. Christoph Allenspach.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MARCHIONI Pierre (UDC), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 2 FASEL Blaise (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL)

Se sont abstenus: 5 CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), SCHENKER Claude (PDC/PVL)

N'a pas voté: 1 RUGO Claudio (PA)

- n° 132 de Mmes et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Raphaël Casazza (PLR) et Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de distribuer des bons de garde pour des structures d'accueil familial de jour aux familles domiciliées à Fribourg

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). En Suisse, il existe déjà plusieurs communes qui ont changé le système du subventionnement des structures d'accueil familial de jour. Avec la distribution des bons de garde, les communes subventionnent directement les familles concernées et pas seulement les structures. Une analyse du changement de système a démontré un effet plutôt positif. Les expériences des villes de Berne et Lucerne, par exemple, montrent une augmentation remarquable des places disponibles. A Berne, par exemple, on a constaté une augmentation de plus de 20%.

Une autre conséquence positive est la réduction du temps d'attente. Encore une fois, je prends l'exemple de la ville de Berne où le temps d'attente est raccourci de moitié. Les parents qui cherchent une place adaptée aux besoins de leur(s) enfant(s) ne sont plus dépendants de l'offre des seules structures subventionnées.

Avec le système de subventionnement direct, les parents bénéficient d'un accès libre aux structures publiques et privées. La distribution des bons de garde permet aussi aux familles de la classe moyenne d'en profiter. Il est de fait que l'accueil familial de jour est, pour beaucoup de familles de la classe moyenne, cher, trop cher. Le calcul se fait rapidement pour ces parents. Reprendre l'emploi après la naissance d'un enfant ne vaut pas la peine. Le manque de places, la longue durée d'attente, le manque de flexibilité et le manque de soutien financier, les obstacles pour la conciliation famille/travail sont toujours beaucoup trop nombreux. L'amélioration de la situation pour la

conciliation famille/travail se manifeste clairement au travers de l'exemple de la ville de Lucerne. Après l'introduction de la distribution des bons de garde, les recettes fiscales des personnes physiques sont montées, remarquablement montées, parce que la situation de l'accueil familial de jour soulageait ces familles.

Auch wenn zurzeit im Kanton Freiburg noch keine diesbezügliche, einheitliche Finanzierungslösung für die ausserfamiliäre Kinderbetreuung vorliegt, ist die Zeit reif, dass sich die Gemeinde Freiburg mit der Frage der Subventionierung der ausserfamiliären Kinderbetreuung auseinandersetzt. Ich bitte sie deshalb, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, dem Postulat für die Erarbeitung einer Studie zuzustimmen. Nur so können die notwendigen Anhaltspunkte aufgezeigt werden, die eine rasche Umsetzung der Abgabe von Gutscheinen für die Kinderbetreuung ermöglichen. Den Autoren des Postulats ist es auch ein Anliegen, dass die Studie darlegt wie die Qualität der Betreuungsplätze auch weiterhin garantiert werden kann.

Casazza Raphaël (PLR). Même si la Ville de Fribourg a fait de gros progrès ces dernières années en matière d'offres de places de crèches et d'AES, et je salue au passage le travail de la Directrice des Ecoles et des Affaires sociales, Mme Antoinette de Weck, il ne faut pas nous reposer sur nos lauriers car la demande est toujours supérieure à l'offre, notamment pour les plages de midi.

De quoi s'agit-il? En bref, je me permets de citer le site Internet du Canton de Berne: "Les parents qui ont besoin d'une place d'accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) reçoivent de leur commune de domicile un bon de garde en fonction de leur revenu. Ils peuvent le faire valoir dans la garderie ou l'organisation d'accueil familial de jour de leur choix pour réduire les frais de prise en charge. Les parents et les structures d'accueil doivent remplir certaines conditions pour bénéficier du nouveau dispositif¹". Exemples de conditions: taux d'activité des parents, il y a un taux minimal qui est demandé, cumulé; le revenu des deux parent; etc.

Au niveau des crèches, il y a une augmentation des possibilités des parents de toutes les classes sociales, c'est-à-dire que les milieux modestes peuvent aussi avoir accès par exemple à des crèches privées.

La Commune peut participer aux coûts en cofinçant les bons délivrés via la compensation des charges car il s'agit d'un investissement à très haut rendement. En effet, plusieurs études ont montré qu'un franc investi en rapporte entre deux et trois à la collectivité sous forme de retombées fiscales ou économiques.

Les avantages sont nombreux comme on l'a vu en ville de Berne ces sept dernières années:

- création de 700 places d'accueil ou de crèches;
- augmentation de la demande en places de crèches;
- procédures simplifiées;
- offres différenciées.

¹ <https://www.gef.be.ch/gef/fr/index/famille/famille/familienergaenzendebetueung/betueungsgutscheine/uebersicht.html#>

Une preuve que ce système de la Ville Berne fonctionne, c'est qu'il a été étendu récemment à tout le canton de Berne.

On le voit, il s'agit clairement d'une mesure visant à favoriser la conciliation vie de famille et vie professionnelle, et ce pour toutes les classes sociales et j'insiste là-dessus, et qui pourrait encore obtenir une aide fédérale jusqu'en 2023.

Je vous invite à voter la transmission de ce postulat, merci pour votre soutien.

Zurich Simon (PS). Le groupe socialiste s'oppose à la transmission de ce postulat, qui est à notre sens un miroir aux alouettes. Il y a trois raisons principales à notre opposition:

1. Qualité

L'introduction d'un système de bons de garde est un risque pour la qualité des prestations qui sont fournies dans les crèches.

Pour Kibesuisse, la Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, il est clair que la baisse de qualité, notamment en recourant à du personnel moins qualifié, est l'une des conséquences possibles de l'introduction de bons de garde. Cela découle de la pression exercée sur les crèches pour maintenir des coûts d'exploitation le plus bas possible avec un système de bons de garde.

En ville de Berne, que les postulants prennent comme exemple, depuis l'introduction des bons de garde, le Service de l'enfance et de la jeunesse a dû augmenter ses contrôles, à la suite d'abus, à la suite de manquements aux exigences les plus basiques de qualité. On parle ici de personnel surchargé, de manque flagrant de personnel, mais aussi de nourriture insuffisante pour les enfants.

En ville de Lucerne, également citée par les postulants, la satisfaction des parents a baissé depuis l'introduction des bons de garde: l'indice de satisfaction liée à la qualité de la prise en charge a baissé de 5% en quelques années, l'indice de satisfaction liée à la structure de l'offre a baissé de 4% et l'indice de satisfaction liée à la collaboration avec les éducatrices a baissé de 8%.

2. Le système de bons de garde crée un risque d'inégalités de traitement

Il y aurait un risque d'inégalités de traitement entre les structures elles-mêmes. Toutes les structures n'ont pas les mêmes coûts d'exploitation, ni les mêmes prix à la journée. Cela causerait des inégalités entre les structures, car le système de bons de garde ne permet pas de tenir compte de ces différences-là.

Il y aurait aussi un risque d'inégalités de traitement entre les familles, puisque le système de bons de garde ne prend pas en compte dans son subventionnement les prestations supplémentaires, comme par exemple une nourriture particulière, le bilinguisme ou un label

de qualité, comme celui de Kibesuisse. Cela crée donc des inégalités de traitement entre les familles qui peuvent de leur propre poche payer pour ces prestations supplémentaires et celles qui ne peuvent pas le faire.

3. Le système de bons de garde crée une pression sur les salaires des employé-e-s des crèches

Pour être rentable avec un système de bons de garde, les crèches doivent maintenir leurs coûts d'exploitation le plus bas possible. Quand on sait que les salaires des éducatrices sont déjà particulièrement bas, cela crée un problème supplémentaire, une pression supplémentaire sur leurs conditions salariales. Nous devrions au contraire revaloriser les conditions de travail de ces personnes qui sont des acteurs essentiels de la socialisation des enfants, de l'apprentissage précoce des enfants également.

De manière générale, il faut souligner aussi que comparaison n'est pas raison: les augmentations du nombre de places de crèche dans certaines villes, qui ont été évoquées tout à l'heure, à la suite de l'introduction de bons de garde découlait principalement du fait que, et les études le montrent aussi en particulier à Bienne, par exemple, une bonne partie des places n'étaient pas subventionnées. Ce n'est pas le cas en ville de Fribourg, la quasi-totalité des places de crèche de la ville de Fribourg sont subventionnées à l'heure actuelle.

Finalement, l'étude conduite par Kibesuisse démontre également que l'introduction de bons de garde conduit à la perte de l'outil de gestion de l'offre que la Ville de Fribourg a aujourd'hui la chance d'avoir, grâce auquel elle peut savoir exactement quels sont les besoins. D'ailleurs, on se réjouit de l'étude des besoins qui va être publiée prochainement, ceci afin de savoir si l'offre correspond à la demande. Avec l'introduction d'un système de bons de garde, la Ville de Fribourg renonce à ces outils de gestion publics qui sont d'un bon sens et assez poussés.

Pour toutes ces raisons, qui me paraissent excellentes, je vous invite à refuser la transmission de ce postulat.

Kilchenmann Emmanuel (UDC). Je n'ai aucun lien d'intérêt car je n'ai pas d'enfants, ni connus, ni reconnus. Néanmoins, je fréquente une génération qui est en permanence à la recherche d'une possibilité de place dans une crèche et là, il y a actuellement un manque qui est très patent. C'est pour cela que la solution proposée par ce postulat mérite la réflexion et une étude car c'est une solution très pragmatique. Elle a de ça aussi qu'elle permet, dans une certaine mesure, de décharger l'autorité publique.

Il faut bien considérer les craintes, cher collègue S. Zurich. Vos craintes sont, selon moi, infondées car nous avons en Suisse un système de contrôle très performant. Cette solution-là permettrait clairement de résoudre un problème. Nous pouvons attendre toutes les études que nous voulons, dans dix ans, si j'ai des enfants d'ici-là ou que j'en aurai reconnus d'ici-là, cela me fera une belle jambe. Ici, cet élément central amène une solution dans un délai raisonnable et surtout une solution pragmatique.

En effet, personnellement ainsi que le groupe UDC, aussi léger soit-il ce soir, nous soutenons ce postulat dès lors qu'il a clairement cette idée d'apporter rapidement une solution pragmatique. Cela a fait ses preuves dans d'autres cantons et, pour cette raison, il faut absolument le soutenir. Je vous invite vraiment à oublier les clivages politiques et à penser à ces parents qui cherchent une place dans une crèche.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Natürlich kann man immer das Haar in der Suppe finden. Man findet zu jedem Vorschlag auf dieser Welt Befürworter und Gegner. Das ist auch nichts Neues. Es erstaunt mich zu hören, dass die SP-Fraktion geschlossen gegen die Überweisung dieses Postulates ist. Wäre es nicht interessant zu schauen was ihre schweizerische Partei zu diesem Thema sagt? Heute habe ich noch kurz in das Parteiprogramm der SP geschaut und festgestellt, dass nicht nur die FDP die Abgabe von Betreuungsgutscheinen vorgibt, sondern auch die SP Schweiz. Es erstaunt mich schon, dass die Parteifreunde nicht einer Meinung sind. Ich weiss nicht wie sie das mit sich vereinbaren können.

Zurich Simon (PS). Pour rassurer Mme E. Schneuwly-Aschwanden, le PLR n'est donc pas le seul parti à avoir des dissensions internes sur certaines questions. La question des différents sur ces questions est assez simple, en fait. C'est aussi une vision très différente du subventionnement des crèches où on constate en Suisse romande que l'on a des crèches qui sont fortement subventionnées par les pouvoirs publics, ce qui n'est pas du tout le cas en Suisse alémanique où la plupart de l'offre [l'intervenant est interrompu par sa préopinante]. Alors, pour vous donner un exemple assez frappant, en ville de Bienne, par exemple, avant ... Ecoutez-moi avant de m'interrompre s'il vous plaît, en plus vous n'avez même pas la parole.

Donc, en ville de Bienne, par exemple, avant d'introduire des bons de garde, il y avait plus de la moitié des places qui existent en ville de Bienne qui n'étaient pas couvertes par l'offre publique. En Suisse alémanique, une bonne partie de l'offre en places de crèche n'est pas couverte par un subventionnement public. Ceci explique aussi l'efficacité qu'ont pu avoir les bons de garde pour rattraper ce manque-là. Par contre, quand on a déjà, comme en ville de Fribourg, une offre qui est largement subventionnée par les pouvoirs publics, les systèmes de bons de garde ne sont pas adaptés pour la renforcer. D'un côté, on a donné pendant des années des montants conséquents pour soutenir des crèches, et de l'autre, on va soutenir n'importe quelle crèche privée qui viendrait sur le marché. Ce n'est pas du tout conséquent, ce n'est pas du tout une gestion à long terme.

J'entends parler de craintes infondées. Pour moi, le fait que la nourriture soit insuffisante dans les crèches bernoises depuis l'instauration de plan de garde ne sont pas des craintes infondées. J'ai des enfants, pour déclarer mes liens d'intérêt puisque c'est la mode ce soir, et j'aimerais qu'ils mangent à leur faim quand même quand ils vont à la crèche.

Sur l'offre insuffisante, évidemment je vous rejoins. C'est une nécessité de développer cette offre. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on se réjouit de voir l'étude des besoins qui va être publiée prochainement. Nous pourrons réagir à cette étude pour que l'offre de la Ville de Fribourg corresponde aux besoins de la population.

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). Je suis au Conseil d'administration d'une crèche qui a multiplié les ouvertures à Gland, à Morges et dans le canton de Genève. Je parle sans être en contradiction puisqu'il n'y a pas d'établissement à Fribourg. C'est une crèche privée et je peux vous dire que ses prestations sont absolument extraordinaires. Elle s'appelle Little Green House et a été créée par une femme. Multiplication des initiatives par rapport au multilinguisme, contact avec la nature, ouverture à d'autres idées que celles que nous pourrions avoir en étant essentiellement réduits à nos formats habituels.

S'opposer à un tel postulat, c'est simplement s'opposer à la libre concurrence des idées, à la créativité, et au fait également, comme l'a souligné notre collègue de l'UDC, qu'il existe une pénurie grave d'accueils extrascolaires pour les enfants. Ce ne serait qu'une motivation supplémentaire pour demander aussi aux organismes subventionnés de faire un effort de créativité et d'être au niveau de crèches privées. Cela libérerait aussi le choix de certains couples et de parents de choisir dans quelle crèche ils ont envie de mettre leurs enfants.

De s'opposer ou de freiner ce genre d'initiative, c'est tout simplement marcher en arrière et j'en suis désolé.

Kilchenmann Emmanuel (UDC). Il faut sortir des clivages idéologiques qui n'ont pas lieu d'être. Il s'agit vraiment de considérer ce problème en âme et conscience. Nous ne sommes pas en train de décider d'un changement de paradigme. Nous sommes en train de débattre en vue de demander au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un système de bons de garde. Ici, il s'agit vraiment, en âme et conscience, de prendre une décision non partisane, non idéologique, mais vraiment animée par le souci du bien commun, ceci afin d'essayer de détendre cette situation qui est aujourd'hui très problématique.

Je vous invite vivement à soutenir cette transmission pour que cette étude puisse avoir lieu.

Moussa Elias (PS). A nouveau, je n'ai également aucun lien d'intérêt. Ce n'est pas une mode, je me permets de le dire, c'est l'article 11 alinéa 1bis, introduit à l'époque par le Conseil général, qui nous demande en réalité à chaque fois de déclarer nos liens d'intérêt. Peu importe.

J'ai envie de vous lire un bref passage de l'avis du Conseil d'Etat fribourgeois, qui répond à une motion déposée il n'y a pas longtemps au Grand Conseil sur exactement la même question de savoir si et comment le Canton peut ou non introduire ces bons de garde.

Le Conseil d'Etat, qui n'est pas majoritairement de gauche, comme vous le savez, est d'avis notamment que:

- l'introduction d'un tel système de bons de garde soulève des questions fondamentales et que le bénéfice demeure incertain;
- l'aménagement d'un système de bons de garde exigerait à revoir complètement la loi cantonale;
- les travaux menés dans le cadre de la DETEC (désenchevêtrement des tâches entre cantons et communes) prévoient actuellement un transfert des compétences de l'Etat aux communes. Un tel transfert semble contradictoire avec l'introduction du système de bons de garde car un tel

système demande pour être efficace un fonctionnement sous le mode libre passage sur tout le territoire cantonal. Raison pour laquelle le Conseil d'Etat avait proposé de refuser la motion. Aussi les motionnaires l'avaient retirée.

Vous voyez, on nous a fait ce soir l'exposé au sujet du cadre légal supérieur. Le cadre légal supérieur, dans le canton de Fribourg, ne permet tout simplement pas actuellement l'introduction de ces bons de garde. D'ailleurs, l'idée de ces bons de garde avait déjà été déposée il y a je crois deux législatures par une ancienne Conseillère générale, Mme Claudine Esseiva, que vous connaissez très bien également. A l'époque, le groupe socialiste avait déjà refusé la transmission.

Il y a un postulat qui vient évidemment d'être déposé, je crois il y a deux semaines, avec comme co-postulante une députée socialiste. Cela montre dès lors, comme vous l'avez relevé à juste titre, qu'au niveau du parti socialiste différentes tendances et visions existent, comme dans tout parti. Le postulat demande justement d'étudier la question d'abord au niveau cantonal. Mais aujourd'hui, même si ce postulat devait être transmis au niveau du Conseil général, la réponse du Conseil communal serait probablement qu'on ne peut pas le mettre en œuvre actuellement, vu que le cadre légal supérieur, le cadre cantonal, ne le permet pas.

Aussi, je vous propose pour cette raison-là également, et donc en cohérence avec vos propos tenus avant, de refuser la transmission de ce postulat.

Grandjean Alexandre (PS). En principe, je ne voulais pas intervenir à ce sujet mais il y a quand même un point qui mérite d'être relevé, juste pour démêler une certaine confusion qui semble régner ou pour la compréhension de l'objet.

En fait, quand on parle de politique de développement des structures d'accueils préscolaires, des crèches, mamans de jour, il y a deux objectifs distincts. Le premier objectif est la création de places, c'est-à-dire que l'on essaie d'augmenter un certain nombre de places. Le deuxième est le subventionnement pour qu'une fois que la crèche fonctionne, les parents ne doivent pas payer plein pot, mais bénéficient de tarifs financièrement abordables, afin que tout le monde puisse utiliser cette offre.

Selon le but que l'on souhaite atteindre, on choisira un moyen particulier de mise en œuvre. La question qui se pose aujourd'hui, soit celles des bons de garde, on peut y être favorable ou contre. On a entendu tous les arguments et je ne voulais pas intervenir à ce sujet. Les bons de garde ne sont pas un instrument pour créer des places. C'est une question de subventionnement des frais de fonctionnement. Cela vous dit combien les parents payent ou ne payent pas. Il y a un grand débat sur les bons de garde et le subventionnement direct des structures. Au fond, le point critique, c'est de savoir si la Commune, souhaite avoir une politique généreuse ou pas. La Commune peut être très généreuse avec des bons de garde, tout comme elle peut être très généreuse avec le subventionnement des structures directement. Les deux systèmes permettent la générosité. Déjà avec le système actuel de subventionnement direct des structures, la Ville de Fribourg est exemplaire dans le comparatif fribourgeois. On peut changer de système, mais au fond, la générosité, on l'a déjà.

Il est vrai qu'il y a un problème avec la création des places. Il y a un certain manque de places qui est moins important en ville de Fribourg qu'à l'extérieur, mais c'est un problème qui est réel, qui existe. On ne va pas le résoudre avec la question des bons de garde. En fait, l'instrument qui existe pour cela, ce sont les fonds d'incitation à la création de places en crèche. C'est-à-dire que pour chaque

place créée, les nouvelles structures peuvent demander un subventionnement des pouvoirs publics qui payent une certaine somme. Cela permet à la structure de s'aménager, d'acheter des meubles, de l'infrastructure, de faire un business plan, etc., mais cela est un tout autre moyen d'intervention dont nous ne discutons pas actuellement. Pour dresser un petit historique au niveau cantonal, la motion au Grand Conseil du premier fond d'incitation venait de Mme A. Burgener Woeffray. Cela prouve que si beaucoup de monde ici s'est exprimé en faveur de la création de places, eh bien c'est une réflexion qui date déjà d'il y a très longtemps.

Le Président. Mme E. Schneuwly-Aschwanden, je vous redonne la parole. Comme c'est la troisième fois, je vous prie d'être brève

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Oui, bien sûr, je serai brève. Je ne pense pas pouvoir convaincre la majorité gauche, c'est sûr. Je ne me fais pas d'illusion, je suis réaliste. Cependant, j'aimerais quand même répondre à M. E. Moussa. Vous avez certainement vos expériences ou vous avez entendu des décisions durant les séances du Grand Conseil. Toutefois, il faut dire que la Commune est autonome et compétente en la matière. Elle peut réfléchir et conduire des études sur la manière dont elle veut régler sur son terrain cette question de financement des crèches ou des familles "Tagesfamilien", etc. Il ne faut pas oublier die Sendewirkung und der Entscheid des Grossrates ist bestimmt da, hat aber seine Schranken.

Vote

Le Conseil général décide, par 31 voix contre 29 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 132 de Mmes et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Raphaël Casazza et Gisela Kilde.

(Diverses discussions dans la salle au sujet d'une erreur technique supposée lors du vote).

Le Président. Je prie les membres du Bureau de se réunir autour de moi pour constater une éventuelle erreur technique.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 21.05 à 21.08 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

Le Président. Le Bureau a consulté M. Dominique Vidmer pour savoir s'il s'agissait d'une erreur technique. Cette fois-ci, il ne s'agit pas d'une erreur technique. Il s'agit apparemment d'un retard dans l'appui du bouton. Le Bureau a donc tranché à moins que quelqu'un souhaite déposer une motion d'ordre.

Moussa Elias (PS). Je dépose une motion d'ordre demandant de pouvoir revoter sur cet objet. Il y a quand même eu plusieurs personnes qui ont vu à quel point les gens ont essayé changer leur vote durant les dix secondes et que ça n'a pas fonctionné. Je vous remercie de soutenir cette motion d'ordre.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). J'aimerais m'opposer à la motion d'ordre. Ma réflexion très simple. La technique est la technique et les doigts sont les doigts. Le temps que l'on a, c'est dix secondes. C'est peu, je suis tout à fait d'accord. Par contre, si on revotait sur cet objet-là, vous vous rendez compte qu'à chaque fois que l'on avait une différence d'une ou deux voix, on exposerait au même exercice. Nous ne sommes pas non plus en train d'enterrer cette ville avec cette transmission de postulat.

Je propose de ne pas créer un précédent, parce que je vois venir le risque de devoir refaire des votes à chaque fois qu'ils sont serrés et le Bureau en a discuté tout à l'heure. Nous devons accepter le résultat tel quel et refuser la motion d'ordre de mon collègue E. Moussa.

Le Président. Comme nous sommes saisis d'une motion d'ordre, il faudra de toute façon voter sur la motion d'ordre, c'est clair.

Graden Lise-Marie (PS). Tout le propos ici vient du fait que l'on a l'impression que nous avons le droit de changer d'avis durant ces dix secondes. Si c'est le cas, cela vaut la peine effectivement de se poser la question. Il y a plusieurs personnes qui sont témoins. Si ce n'est pas le cas, cela vaut la peine de nous le dire très clairement de manière à ce que l'on ne se trompe plus à l'avenir.

Je ne souhaite pas, moi non plus, qu'il y ait à chaque décision prise à une voix d'écart un revote. Ce n'est vraiment pas le but de l'exercice.

Le Président. Nous allons encore écouter l'intervention de M. M. Vonlanthen et ensuite nous poserons la question à M. D. Vidmer de savoir quel est exactement le fonctionnement de ces consoles concernant un changement de vote durant les dix secondes

Vonlanthen Marc (PS). Je souhaite appuyer la motion d'ordre qui a été proposée par mon collègue E. Moussa. On a quand même ici dans le groupe deux ou trois personnes qui sont habituées à voter. Ce n'est pas la coutume de réclamer sur des votes qui ont été faits. Ces gens ont maintenant le sentiment d'avoir été dépossédés de leur vote. Il n'y a pas d'instrumentation politique là-dedans. Je pense qu'il est à la limite de la politesse de dire que ces gens-là n'ont pas su voter, parce que ce n'est manifestement pas le cas. Vous pouvez discuter avec ces personnes, elles ont appuyé depuis le début, depuis le moment où le vote a été ouvert. Elles ont appuyé à plusieurs reprises sur le bouton, le vote n'a pas pris. C'est ce que ces personnes disent. Manifestement il y a eu un problème. (Réactions dans la salle).

Le Président. S'il vous plaît un peu d'attention. Merci de ne pas couper la parole à M. M. Vonlanthen.

Kilchenmann Emmanuel (UDC). Je pense qu'il est très important d'écouter les explications de M. D. Vidmer. J'invite vraiment à ce que ses explications soient données à toute l'assemblée pour comprendre aussi notre le raisonnement du Bureau, sans aucunement remettre en question les paroles de ceux qui allèguent qu'ils auraient voté ou changé.

Bourgarel Gilles (Verts). J'aimerais quand même rappeler que lors de débats, on intervient une fois et on peut réintervenir une deuxième fois – une seconde fois devrais-je dire, pas une deuxième – au moment où il y a des inexactitudes, voire des choses erronées qui ont été prononcées contre certains

propos. Dans le cas contraire, il n'y a pas de justification à intervenir deux fois et je vous rappelle que nous ne faisons que transmettre une proposition. Nous ne prenons pas de décision.

Ce débat a déjà duré beaucoup trop longtemps et les interventions répétées de certains de nos collègues n'étaient pas justifiées. Cela fait que l'attention générale a baissé, d'où les problèmes que nous rencontrons maintenant sur ce vote. Je vous prie d'abréger les débats quand il n'y a pas de raisons majeures d'intervenir.

Le Président. Je donne maintenant la parole à M. D. Vidmer pour qu'il nous éclaire sur le fonctionnement de la console durant les dix secondes du vote. Y-a-t-il une possibilité de changer son vote? Merci de nous éclairer.

Vidmer Dominique. On m'a rapporté que tout le monde a réussi à voter, mais certains ont changé leur vote en cours de route. Si une personne ne peut pas voter, effectivement il peut y avoir un problème. Cela signifie que la carte est mal mise, que le réseau ne fonctionne pas, ou que quelque chose d'autre ne fonctionne pas. En l'occurrence, tout le monde a pu voter. Dix secondes, c'est court et vous vous êtes fait avoir peut-être en regardant la console. Le système ne peut pas inventer un vote, je vous le promets. Si c'est rouge sur l'écran, c'est que vous avez appuyé sur le bouton rouge à un moment donné. Il est vrai que dix secondes, c'est court. Il y en a qui jouent avec ça et il faut faire attention.

On a eu le cas dans une autre assemblée que la vôtre. En filmant la séance, on a pu montrer que la personne ne s'est pas rendue compte qu'en baissant les yeux avant de choisir son bouton, elle n'était déjà plus dans les temps.

L'appareil est strict avec le temps. Il est strict avec ce qu'il reçoit. S'il a reçu un vote rouge dans un temps déterminé, c'est qu'à un moment donné, vous avez appuyé sur le rouge. Ce qui serait grave, c'est que vous ayez pressé tout le long sur le vert et que le vote soit rouge. A ce moment-là, je dirais qu'il y a vraiment un problème que l'on doit aller résoudre dans le système. Ce serait quelque chose de grave. Si vous avez sélectionné une couleur et que c'est l'autre qui sort, il y aurait un souci.

Le système de vote ne peut pas inventer un chiffre qu'il reçoit. Personnellement, je ne sais même pas sur quel objet vous avez voté puisque j'étais à l'extérieur, mais je ne vois pas très bien ce que le système pourrait changer.

Il est clair que si tout le monde change en même temps en cours de route, vous ne vous rendez peut-être pas compte, mais l'affichage que vous avez à l'écran n'est peut-être pas synchronisé à la seconde près avec le vôtre puisque l'on passe par un réseau informatique chez vous. Il y a peut-être un petit décalage d'une demi-seconde ou ne sais-je. L'ordinateur lit vraiment ce qui a été mis, il ne peut rien inventer. Le système est bien contrôlé et personne de l'extérieur ne peut intervenir sur quoi que ce soit quand on vote. Ce n'est vraiment que l'ordinateur qui gère ce temps.

Voilà, c'est un peu tout ce que je peux vous dire. Après, eh bien, je ne suis pas dans le réseau.

Le Président. Est-ce que vous pouvez répondre à la question suivante: est-il possible de changer son vote durant les dix secondes du vote et que la console enregistre le dernier vote que l'on a appuyé?

Vidmer Dominique. Alors je l'ai fait tout à l'heure avec l'un de vos collègues qui était devant moi, parce que l'on s'est posé la question à un moment donné pour le revote. Je lui ai fait la démonstration pendant les dix secondes. Quand vous appuyez sur votre bouton, vous avez vu que la couleur reste, donc la couleur que vous avez sélectionnée reste. On l'a fait tout à l'heure et cela fonctionne. Si vous êtes dans les dix secondes, la couleur qui s'affiche sur votre clavier est la couleur qui s'affichera sur l'écran. Si ce n'est pas la même couleur qui s'affiche, c'est grave. Vous pouvez faire une motion et regarder avec votre Bureau pour modifier les temps de vote à 30 secondes. Dix secondes, c'est très court, à vous de voir. Vous ne vous rendez pas compte mais le fait de baisser les yeux et d'aller sur votre console, il y a déjà deux secondes. Faites attention. Aussi, vous pouvez changer pendant ces dix secondes, mais si vous tombez à dix virgule une, et bien, cela ne prendra pas. C'est le dernier vote qui restera.

Eltshinger-Bassil Rana (PS). J'étais juste témoin de ce qui s'est passé chez ma collègue. La ligne orange était encore au milieu de l'écran, donc c'est la ligne orange décompte les dix secondes. J'ai appuyé sur le bouton rouge de ma collègue pour changer le vote et cela n'a pas fonctionné -pour l'aider parce qu'elle s'est trompée de vote. Ensuite, elle a appuyé à nouveau elle-même et cela n'a pas fonctionné non plus. Si cela s'est passé chez trois personnes différentes avec un nouveau système, c'est que le système ne fonctionne pas et la possibilité de changement de vote n'est pas disponible.

Mosoba Immaculée (PS). Je témoigne également pour mon collègue ici à côté où la barre de décompte du temps était également au milieu. Il a changé, il a appuyé au moins dix fois et cela n'a pas rien changé. Aussi, je tiens à dire que oui, il y a un problème technique dans ce cas-là s'il ne peut pas changer son vote en cours de route.

Le Président. Durant la pause qui va suivre la motion d'ordre et éventuellement le revote, je vais regarder avec M. D. Vidmer les entrailles de ce système informatique pour voir si effectivement on peut changer ou non le vote en cours de route.

Motion d'ordre

Vote

Le Conseil général décide, par 31 contre 26 et 4 abstentions, de répéter le vote au sujet du postulat n° 132.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre: 31 ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CHOPARD Caroline (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOL Sophie (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (VERTS), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la motion d'ordre: 26 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MARCHIONI Pierre (UDC), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 FASEL Blaise (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), PARPAN Mario (CG-PCS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS)

N'a pas voté: 1 RUGO Claudio (PA)

Le Président. Sur ma console, j'ai constaté que je n'ai pas pu changer le vote en cours de route. Je vais donc voir ceci avec M. D. Vidmer lors de la pause. Avant la pause, nous allons donc revoter sur le postulat n° 132.

Vote

Le Conseil général refuse, par 29 voix contre 26 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 132 de Mmes et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Raphaël Casazza et Gisela Kilde.

Ont voté en faveur de la transmission: 26 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MARCHIONI Pierre (UDC), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 29 ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (VERTS), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

S'est abstenue: 1 CASABENE THÉVOZ Anne (PS)

N'ont pas voté: 6 ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), JAQUIER Nicolas (PS), RICHARD Claude (PDC/PVL), RUGO Claudio (PA)

Le Président. Cette fois-ci, il était possible de changer sur la console, j'ai testé. Nous avons donc réparé le système. Chères/chers collègues, je vous remercie pour votre patience.

Pause

La séance est interrompue pour une pause de 21.19 à 21.39 heures.

Le Président. Chers/ères collègues, merci beaucoup pour votre infinie patience durant l'incident de tout à l'heure. Lors de la pause, nous avons découvert la raison du problème qui était effectivement un problème technique. Permettez-moi de vous exposer ce problème technique par transparence. Avant chaque vote, il faut dans le système manuellement notifier les paramètres que nous avons choisis. Il y a des paramètres pour le Conseil général de Fribourg et on doit notifier le système à chaque vote que l'on vote selon les paramètres du Conseil général de Fribourg. Lors du vote en question, cela n'a malheureusement pas été fait et des paramètres par défaut se sont chargés. Dans

ces paramètres-là, il n'était effectivement pas possible de changer son vote en cours de route. Il s'agit donc d'une erreur technique et je vous prie de nous en excuser. Nous allons continuer la séance avec les paramètres du Conseil général de Fribourg.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Juste un petit détail qui s'adresse à toutes et tous, vous n'êtes pas habilités à voter pour vos collègues. C'est un petit détail qui n'est pas grave parce que vous avez essayé de résoudre un problème qui en était vraiment un. Au Conseil national, ce cas s'est aussi présenté et ils votent maintenant avec les deux mains sur la table. Je ne pense pas que l'on doive instaurer une telle mesure, mais faites attention de ne voter que pour vous-même.

Le Président. Mme R. Eltschinger-Bassil a clarifié les événements tout à l'heure, pendant la pause. En fait, elle n'a pas voté pour sa collègue, j'aimerais rectifier ceci. Elle a voulu aider sa collègue à changer son vote et elle témoignait donc du fait que cela n'avait pas été possible. Mme R. Eltschinger-Bassil n'a absolument rien à se reprocher. Merci toutefois pour cette juste remarque M. B. Altermatt. Encore une fois, toutes nos excuses chers/ères collègues, merci pour votre patience.

- n° 133 de Mmes et MM. Simon Zurich (PS), Fabienne Menétrey (Verts), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), David Krienbühl (PLR) et Simon Murith (PDC/PVL) demandant au Conseil communal un rapport sur la prévention et la promotion de la santé en ville de Fribourg

Zurich Simon (PS). Je commence par déclarer mes liens d'intérêt, je suis vice-Président de la section romande de la Fédération suisse des patients. Nous avons déposé ce postulat car, en 2017, l'Etat de Fribourg a adopté une stratégie cantonale de prévention de la santé et de promotion. La stratégie fixe des priorités pour le canton de Fribourg. Elle préconise notamment une approche globale fondée sur une démarche concertée entre les différents acteurs impliqués et à différents niveaux décisionnels, donc aussi au niveau communal.

A ce jour, la Ville de Fribourg n'a pas encore de réflexion globale en matière de prévention et de promotion de la santé sur son territoire. Nous demandons dès lors au Conseil communal de présenter un rapport qui répond aux objectifs suivants:

- identifier l'offre qui existe déjà sur le territoire de la Commune;
- faciliter la mise en relation des acteurs présents sur le territoire de la Commune;
- collaborer avec les organisations actives dans ce domaine, notamment les associations de patients, les ligues de santé, les organisations professionnelles, les clubs sportifs, pour développer des compléments visant à combler les lacunes de l'offre existante;
- intégrer une réflexion structurelle, notamment sur l'environnement et sur l'aménagement de manière à favoriser la promotion de la santé dans l'espace public;
- identifier les publics prioritaires sur le territoire de la Commune;
- définir une stratégie de communication permettant d'atteindre ces publics-cibles;
- organiser la mise en œuvre d'actions spécifiques sur les questions de prévention et de promotion de la santé. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'organisation d'une "semaine de la santé", comme cela se fait dans d'autres communes.

Concernant les priorités, il est pertinent que l'action du Conseil communal s'aligne sur celles définies par la stratégie cantonale, notamment l'alimentation et le mouvement, l'alcool, le tabac et la santé mentale. En termes de financement, nous imaginons tout à fait que le rapport puisse examiner la possibilité d'inclure un financement externe, par exemple, par le biais de Promotion Santé Suisse et/ou les assurances maladies.

Je suis très heureux, à titre personnel, que ce postulat ait pu réunir des auteurs issus des différents partis représentés dans notre Conseil. Cela montre que les questions de prévention et de promotion de la santé sont importantes à tous les niveaux.

Au nom des auteurs de ce postulat, je vous remercie de tout cœur pour votre soutien.

Krienbühl David (PLR). Je dois aussi déclarer mes liens d'intérêt puisque je suis Secrétaire général de la société des pharmaciens fribourgeois.

Depuis quatre ans, plus de 50 pharmacies fribourgeoises sont désormais autorisées à vacciner contre la grippe sous certaines conditions. A ce jour, en ville de Fribourg, elles sont 11 pharmacies à être autorisées et habilitées à le faire. Il s'agit d'un élément ici concret de la prévention et de la promotion de la santé en ville de Fribourg.

De plus, et dans le cadre du projet Senior+ de l'Etat de Fribourg, j'aimerais bien savoir ce qu'il en est aujourd'hui au niveau de la Commune de Fribourg par rapport à ce projet.

Vote

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 3 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 133 de Mmes et MM. Simon Zurich, Fabienne Menétray, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, David Krienbühl et Simon Murith.

Ont voté en faveur de la transmission: 48 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 3 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL)

Se sont abstenus: 3 BUGNON Marc (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL),

N'ont pas voté: 8 GAPANY Joël (PDC/PVL), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), JORDAN Marine (PS), MARCHIONI Pierre (UDC), MURITH Simon (PDC/PVL), ROSSI CARRE Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 134 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser un vélodrome sur le territoire communal

M. Claudio Rugo étant actuellement absent [Ndr: ledit Conseiller n'arrivera qu'au moment des réponses aux questions, point 16 de l'ordre du jour], la décision quant à la transmission du postulat n° 134 est reportée à une prochaine séance.

- n° 135 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de diminuer les déchets organiques de cuisine pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un compost à proximité de leur domicile

Gex Océane (PLR). Le titre de notre postulat parle pour lui. Selon La Liberté du 9 janvier 2017, le quartier d'Alt serait le seul à Fribourg à bénéficier de conteneurs pour des déchets verts, malgré les 15 points de récolte que compte la ville. Ceux-ci proposent uniquement la collecte de verre, de PET, d'huiles usées, d'aluminium ou encore des textiles. Les déchets verts peuvent être ramassés à domicile de mars à novembre via un abonnement gratuit.

Mais rares sont les propriétaires d'immeubles mettant à disposition de leurs locataires des conteneurs pour les déchets verts. De plus, ces types de conteneurs ne peuvent pas être installés dans tous les quartiers de la ville de Fribourg, à l'instar de la rue de Lausanne.

Les déchets organiques de cuisine tels qu'épluchures de légumes et de fruits, coquilles d'œufs, marc de café, etc. peuvent facilement être compostés lorsque l'on possède un jardin. Or, de nombreux habitants de certains quartiers de la ville n'ont d'autre choix que de se rendre à la déchetterie des Neigles pour se débarrasser de ces déchets, qui peuvent vite devenir encombrants.

Des solutions existent notamment via des conteneurs "écopoints" prévus à cet effet, des collectes de porte-à-porte ou des lombricomposteurs.

Nous demandons ainsi au Conseil communal d'étudier la possibilité de diminuer ce type de déchets dans les sacs en plastique taxés pour les personnes qui n'ont pas la chance de pouvoir bénéficier d'un compost à proximité de leur domicile.

Merci de votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 0 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat no 135 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-

Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 3 FEYER Jean-François (PDC/PVL), MURITH Simon (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 7 ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), LIAUDAT Geneviève (PS), MARCHIONI Pierre (UDC), PARPAN Mario (CG-PCS), RUGO Claudio (PA)

- n° 136 de MM. Simon Murith (PDC/PVL) et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal une étude sur le financement du Plan communal des énergies par des moyens de type "obligations vertes"

Krienbühl David (PLR). Comme vous le savez toutes et tous, je ne suis pas un fervent adepte des taxes ou de l'impôt. Néanmoins, ceux-ci sont évidemment nécessaires au bon fonctionnement d'une collectivité publique, j'en conviens.

Le changement climatique étant un des défis majeurs de notre siècle et en ce sens également pour notre ville, nous nous devons de trouver des outils innovants à la transition énergétique. Dans ce sens, les obligations vertes permettent de répondre à une partie des défis qui nous attendent. Ces fameuses obligations vertes, ou "green bonds" comme on les appelle dans le milieu financier, sont des instruments qui visent à financer ou refinancer des projets qui respectent les principes-clés élaborés à l'échelle internationale, notamment les objectifs de développement durable des Nations Unies. En octobre 2019, l'Etat de Genève a émis l'obligation verte la plus importante en terme de taille sur le marché du Franc suisse. Cette émission a attiré de nombreux investisseurs et a permis de lever 660 millions de francs pour couvrir les investissements réalisés pour la construction de la liaison ferroviaire Cornavin Eaux-Vives Annemasse, dite du CEVA.

Etant donné les nombreux investissements à venir pour notre commune, il serait ainsi judicieux de penser à cette opportunité dans le cadre des projets de transition énergétique. Efficace, écologique et sans taxe, ni impôt supplémentaire pour le contribuable.

Je vous remercie du soutien à ce postulat.

Vuilleumier Julien (Verts). Le groupe des Verts a examiné avec attention ce postulat n° 136 et la question des obligations dites vertes. Nous n'avons pas été emballés par cette idée qui comporte trop d'ambiguïtés selon nous. Je vous avertis que ce postulat aura une teneur idéologique et nous l'assumons.

On peut certes voir des points positifs potentiels en termes de communication au système des obligations vertes. Toutefois, il s'agit clairement d'un phénomène de "greenwashing". Une obligation dite verte ne se distingue d'autres obligations que par l'objet quelle finance. Elle ne présente aucune particularité quant à la garantie de provenance de fonds sur des marchés financiers ou aux conditions de financement. L'outil lui-même n'a de vert que son adjectif, il n'est donc ni plus ni moins durable que d'autres obligations.

De plus, pour garantir une traçabilité à 100% et une utilisation conforme des fonds levés, la Commune devrait fournir un travail de "reporting" conséquent et coûteux. On ne serait pas loin de devoir tenir des comptabilités séparées entre des fonds qui sont dit verts et des fonds qui n'auraient pas de couleur.

La liaison sectorielle des dépenses publiques à l'émission de titres permettrait, en fin de compte, aux investisseurs de choisir si les investissements de projets durables doivent être réalisés ou non. Cela relève d'une forme d'externalisation du pouvoir par le biais d'un mécanisme financier.

Enfin, proposer ou postuler que la Ville ait recours à un tel outil financier, c'est soutenir -du moins implicitement- que la Commune n'a pas les moyens de financer par les moyens usuels des investissements qui découlent pourtant du programme de législature et d'un Plan communal.

Par conséquent, le groupe des Verts refusera la transmission de ce postulat.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres concernant ce postulat. Je me permets juste de vous en donner quelques raisons.

Il y avait premièrement des raisons qui ne plaidaient pas en la faveur de la transmission de ce postulat, aux rangs desquels certaines ont déjà été évoquées par mon collègue M. J. Vuilleumier. Je pourrais juste rajouter en plus que l'émission de ce genre d'obligations ne répond à aucun standard international et politique. Chaque émetteur d'obligations peut en fait simplement par lui-même décréter son obligation comme étant une obligation verte et donc il n'y a, par le biais de ces obligations vertes, aucune garantie de réellement contribuer à financer des projets qui pourront diminuer les émissions de CO₂.

Une autre remarque également, peut-être que certains parmi vous le savent, mais l'année 2018 a été celle durant laquelle l'augmentation des émissions de CO₂ à l'échelle de la planète ont été les plus élevées. Parallèlement à ça, le volume de ce genre d'instruments financiers dits verts ou dits durables est en constante augmentation. Il y a une tendance complètement inverse entre l'augmentation des émissions de CO₂ et les instruments financiers qui prétendent effectivement pouvoir lutter contre cette augmentation d'émission.

Les membres de notre groupe ont également relevé le fait que naturellement, il s'agit d'obligations et donc que ce genre d'obligations vont contribuer à l'augmentation de la dette de la Ville.

Il peut être discutable le fait que finalement la Ville se dépossède au travers d'obligations de certaines infrastructures stratégiques, notamment des infrastructures énergétiques. Ce point-là a laissé certains parmi nous quelque peu songeurs.

Néanmoins, la liberté de vote a été acceptée par le groupe pour ce postulat. Dans le sens suivant, nous sommes naturellement conscients que la transition énergétique sur laquelle s'est engagée la Ville va requérir des financements importants et donc on peut également voir dans ce postulat une ouverture sur la discussion du financement par rapport à cette transition énergétique, notamment en explorant davantage que simplement les obligations vertes mais également des communautés d'autoconservation d'énergie, des coopératives énergétiques, en développant également des partenariats avec des instituts de recherche. C'est dans ce dernier sens que certain-e-s parmi nous transmettront le postulat.

Murith Simon (PDC/PVL). L'argument, la crainte du "greenwashing", autant compréhensible soit-il, manque totalement sa cible. Comme cela a été dit, il dépend en fait fortement de l'émetteur. Or, en l'occurrence, l'émetteur serait la Ville de Fribourg. Dans le cas, par exemple, de Starbucks qui émet des obligations vertes pour financer les récoltes de café bio, oui, on peut douter. En l'occurrence, quand c'est la Ville de Fribourg qui propose un plan des énergies, personnellement, je fais confiance et je n'ai pas envie d'en douter.

L'instrument que l'on propose vise au contraire à permettre à la Ville d'avoir une communication proactive sur sa stratégie, lui donner du relief, et aussi de renforcer son financement pour ne pas passer uniquement justement par l'endettement ou par les impôts.

Pour terminer, cela a été dit par M. M. Vonlanthen, le postulat est aussi formulé d'une façon qu'il laisse une marge de manœuvre à la Ville de Fribourg. C'est-à-dire qu'il ne contraint pas la Ville de Fribourg aux obligations vertes en tant que telles, ni à se muer en institut bancaire. On n'a de toute façon pas la taille de l'Etat de Genève pour rivaliser. Il s'agit simplement de donner l'occasion de chercher des méthodes de financement complémentaires, qui se veulent durables, qui sont en tout cas innovantes, et donc qui seraient les bienvenues pour financer finalement -ce que l'on veut tous- des infrastructures pour se passer des énergies fossiles, pour avoir des énergies renouvelables locales. Inévitablement, elles ont un coût très conséquent.

Merci donc pour votre soutien à ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 36 voix contre 16 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 136 de MM. Simon Murith et David Krienbühl.

Ont voté en faveur de la transmission: 36 AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 16 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), CASABENE THÉVOZ Anne (PS), CHOPARD Caroline (VERTS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JUNGO Adeline (PS), MENDEZ Monica (VERTS), MOUSSA Elias (PS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 7 DELALOYE CRETOL Sophie (PS), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), JORDAN Marine (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS)

N'ont pas voté: 3 HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), MARCHIONI Pierre (UDC), RUGO Claudio (PA)

16. Réponses aux questions:

- n° 114 de M. Christophe Giller (UDC) relative au développement de logements d'utilité publique et d'une vie sociale et solidaire dans le quartier de blueFACTORY
- n° 127 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à la circulation des vélos électriques à grande puissance dans les rues piétonnes
- n° 128 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l'ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg

En l'absence excusée de MM. Christophe Giller et Michaël Li Rosi, les réponses aux questions n° 114, 127 et 128 sont reportées à une prochaine séance.

- n° 145 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) relative aux conséquences des travaux de remise en état du pont de Saint-Jean pour les habitants des quartiers de l'Auge et de la Neuveville

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

1. Ist sich der Gemeinderat über die absehbaren Konsequenzen für die Bewohner der Quartiere Au und Neustadt, Obere und Untere Matte, bewusst?

Le Conseil communal est conscient que des travaux incluant la fermeture temporaire d'un pont au trafic individuel motorisé peu constituer un inconfort pour certains automobilistes ayant l'habitude d'y passer régulièrement. Ce chantier, travaux préparatoires inclus, devrait s'échelonner entre mai et août 2020. Cependant, la durée minimale de fermeture du pont, j'insiste minimale, sera, elle, de huit semaines, soit environ deux mois durant lesquels la circulation en Basse-Ville se retrouvera "coupée en deux". Cette situation de chantier qui divise l'accessibilité à une zone donnée en deux parties distinctes a déjà été reproduite à de nombreuses reprises. Durant l'année 2019, par exemple, les chantiers situés au carrefour Vignettaz-Gruyère-Bethléem ou à Gambach ont également coupé les quartiers concernés en deux poches physiquement séparées. Bien évidemment, chaque poche reste accessible en voiture. De plus, le Conseil communal rappelle que le franchissement du pont sera garanti à pied et qu'il sera possible pour les cycles de le traverser en poussant son véhicule préféré. Au niveau des transports publics, les TPF vont prendre des dispositions permettant de desservir chaque côté du pont, en coordination avec le début du chantier, bien entendu. L'horaire sera adapté avec, par contre, une baisse probable de la cadence. Néanmoins, les TPF s'engagent à desservir toute la ligne 4.

2. Wie stuft der Gemeinderat das doch realistische Szenario eines Verkehrschaos ein? Die vorgeschlagene Reduktion der Zugangsmöglichkeiten führt über längere heikle Passagen, wie Pont du Milieu, Bernbrücke und Rue des Forgerons.

Le Conseil communal constate que l'expérience constante démontre que ces situations sont souvent moins problématiques que ce qui est attendu. Les détours rendus obligatoires pour une partie des trajets sont généralement largement compensés par la baisse significative du trafic et, in fine, avec des conditions de circulation nettement plus favorables.

On constate également qu'il est généralement préférable de ne pas modifier les restrictions de circulation existantes alentours (bornes, sens unique, ou autres) durant les chantiers, spécialement si les travaux sont relativement courts, ce qui est malgré tout le cas ici. Les complications engendrées, les nuisances qui sont reportées ailleurs et le temps d'adaptation nécessaire pour que les usagers adoptent de nouvelles habitudes ne justifient que rarement de mettre en place des itinéraires de remplacement. De plus, seul le trafic de transit sera affecté par ce chantier, l'accessibilité locale étant garantie dans tous les axes que sont la Grand-Fontaine, la Route-Neuve, le Stadtberg et la Lorette.

Le Conseil communal profite encore de votre question pour ajouter qu'au niveau fonctionnel, et c'était peut-être l'objet de votre question, le chemin de Lorette restera exceptionnellement ouvert avec sa borne abaissée, et ce notamment pour laisser passer les poids lourds. En effet, nous avons des problèmes de tonnage sur les différents ouvrages d'art, et la seule solution permettant de contourner cette problématique pour les poids lourds sera de laisser exceptionnellement la borne ouverte. Enfin, une situation de chantier est un événement qui reste exceptionnel et dans ce cadre-là, des contraintes et nuisances sont souvent inévitables, comme ce sera le cas avec l'intervention sur le pont de Saint-Jean, mais aussi pour tous les autres chantiers en ville. Le Conseil communal restera toutefois attentif à la situation dans le secteur durant le chantier mais se permet de rappeler, et cela paraît incroyable, que la restauration du pont de Saint-Jean en 1988 avait nécessité une fermeture d'une année de ce pont. Donc on voit qu'entre 1988 et 2020, les durées d'intervention ont été plus que très fortement réduites. Enfin, le Conseil communal a informé la population sur les travaux et ses conséquences en séance publique le mardi 11 février 2020, séance qui s'est déroulée dans le quartier de la Neuveville.

3. Ist der Gemeinderat nicht auch der Ansicht, dass die betroffene Bevölkerung es verdient, ernst genommen zu werden und Anspruch auf handfeste Lösungen hat, die fern von jedem Zynismus sind?

Le Conseil communal, par les réponses circonstanciées et complètes à vos questions précédentes, estime avoir répondu à Mme la Conseillère générale de manière factuelle et loin de tout cynisme.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Je vous remercie pour la réponse. Maintenant, il existe une certaine ouverture. La situation sera améliorée avec l'ouverture de la porte de Bourguillon. Je pense que les habitants des quartiers concernés vont bien en profiter. Merci pour cette solution pragmatique.

- n° 150 de Mme Marine Jordan (PS) relative à la procédure mise en place en 2019 pour les budgets participatifs

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Depuis 2018, la Ville de Fribourg soutient régulièrement des projets participatifs afin de promouvoir le vivre ensemble et d'encourager la participation des citoyen(ne)s.

Un projet participatif peut se définir comme un projet permettant d'entendre, de donner la parole, de codécider, voire de réaliser et donc d'impliquer les principaux milieux concernés dans le cadre notamment du développement des différents quartiers. Tous doivent pouvoir y participer activement, leur but doit être non-commercial et d'intérêt public. Les projets doivent être basés sur le bénévolat, avoir une durée déterminée et se situer sur un emplacement ouvert au public.

Vos questions.

- J'aimerais savoir ce qu'il en est des projets retenus en 2018, est-ce qu'ils ont tous été réalisés?

Cinq projets avaient été retenus en 2018. Aujourd'hui, trois d'entre eux ont été réalisés et un a déjà reçu une participation financière de la Ville à hauteur de 25% du montant accordé. Le dernier est en cours de réalisation. Les trois projets réalisés complètement sont:

- TelOOge, histoire de la Basse-Ville;
- Fablab Fribourg-Freiburg;
- Construclab Fribourg-sur-mer.

Le projet des habitants du quartier de la Vignettaz, du Kiosque de la Vignettaz et de la Maison ressources est en attente, avec l'acompte versé, en raison de la rénovation prévue du kiosque de la Vignettaz.

Le projet Visarte l'art foulé du pied est en cours de réalisation (aucun acompte n'a encore été versé). L'idée ici est de valoriser les espaces d'art et les arrêts de bus. Deux arrêts ont été déjà valorisés, ce qui correspond plus ou moins à 40% d'avancement. La valorisation d'un arrêt sera probablement repoussée en raison de potentiels travaux prévus et les deux restants seront peints en avril-mai 2020, les températures étant trop froides actuellement.

En outre, lors de la décision relative à l'appel à projets 2019, le comité de sélection a réfléchi à plusieurs pistes d'amélioration, dont la désignation d'un responsable du suivi au sein de la Ville de Fribourg pour les projets retenus.

- Pour l'édition 2019, combien de projets ont été déposés? Quels sont les projets retenus? A quel moment les dépositaires des projets ont-ils été informés des résultats de la sélection de projets? Quand est-ce qu'il est prévu de communiquer au sujet des projets retenus en 2019? La page Internet des projets participatifs n'est apparemment pas actualisée puisqu'il est toujours fait mention de la date de dépôt du mois d'avril 2019

En tout, quatre projets ont été déposés durant l'année 2019. Le comité de sélection a décidé de ne pas entrer en matière pour deux de ces projets car ils ne correspondaient pas aux critères de sélection.

Un porteur de projet a été informé par Mme A. Burgener Woeffray et l'autre, par votre serviteur, au moment des délibérations.

Les deux projets restants sont:

- la construction d'un pavillon avec une structure d'expérimentation biologique dans le quartier du Bourg pour y cultiver des champignons et des plantes à rhizome de l'association Charlatan;
- lieu éphémère ouvert à toutes et tous, accessible 24h/24 heures dans un espace mis à disposition d'Espace libre Freierraum.

En 2019, en raison du nombre peu important de candidatures ainsi que la non-entrée en matière pour deux de ces projets, seul un projet a été retenu. Ce projet a cependant été, à la demande du Conseil communal du 18 juin 2019, soumis au Service d'urbanisme et d'architecture pour clarification. Les demandes de précisions quant aux conditions-cadres de ce projet ont été achevées et la Ville de Fribourg a pu finaliser l'édition 2019. Le communiqué de presse, qui dans un souci de clarté allie la finalisation de l'édition de 2019 et le lancement de l'édition de 2020, a été publié le 14 février 2020. La page Internet des projets participatifs a également été mise à jour.

Afin de garantir une information transparente et directe auprès des participants, les trois dépositaires de projets non retenus en 2019 ont été informés par lettre officielle de la parution du communiqué de presse et de la finalisation de la dernière édition.

- Quel bilan tire le Conseil communal de l'implication des citoyens dans ce comité?

Suite à la parution du communiqué de presse le 14 mars 2019, et l'appel à candidats qui avait été intégré, cinq candidates se sont présentées pour faire partie de la commission de préavis. Ces personnes étaient issues de milieux complètement différents et ont été en contact étroit avec le Service des finances. De plus, pour la petite anecdote, les cinq candidats n'étaient en effet que des dames. Le travail de cette Commission a été très apprécié et certaines remarques formulées en commission ont été implémentées pour l'édition 2020. La formule est reconduite cette année avec une nouveauté, la nomination à la Commission pour les personnes désireuses et pour toute la durée de la législature.

- Existe-t-il une réflexion de la Ville sur la participation et les différents échelons de participation possibles? Je pense à tous les citoyens mais notamment aux enfants, que ce soit à l'école ou au niveau des idées politiques, etc.

Il existe des critères clairs pour le dépôt des dossiers:

- Tout citoyen doit pouvoir participer activement au projet.
- Le but du projet doit être non commercial et d'intérêt public.
- Le projet doit avoir une durée déterminée et être basé sur le bénévolat. Le projet doit avoir lieu sur un emplacement ouvert en permanence au public.
- Le projet ne doit pas être en contradiction avec les initiatives communales.
- Le financement accordé est unique.

Ces critères résument assez bien les échelons de participation possibles, notamment sur des questions d'idéologie politique, par exemple. Quant à la participation des enfants, celle-ci n'est, à priori, pas délimitée. Cependant, leur participation reste soumise aux critères mentionnés ci-dessus, ce qui restreint les candidats potentiels, également parmi les enfants.

Aussi, afin de contrer la faible participation de l'année 2019, la Commission de préavis a réfléchi à plusieurs pistes d'amélioration, dont l'ouverture de l'appel à projets à des professionnels en revoyant le critère de bénévolat ou la diffusion de l'appel à concours par tous les réseaux des services, par exemple. Comme chaque année, une réflexion sera faite sur l'édition suivante en tout début d'année prochaine.

De manière plus générale, la Ville est très active en matière de participation de ses citoyens. Certains projets sont en effet issus de la participation, comme par exemple, la revitalisation de la Sarine, ou la requalification de la Place du Petit-Saint-Jean. Du côté des enfants, ils ont été fortement impliqués dans le projet Fribourg (ou)vert au Schoenberg, ils le seront encore d'ailleurs cette année. Ils ont été fortement impliqués pour la très belle illumination des escaliers du collège lors de la Saint-Nicolas ou encore pour la réalisation de la fresque artistique dans le passage sous voies du carrefour Saint-Barthélemy.

Jordan Marine (PS). Merci beaucoup pour la réponse très complète. J'aurais peut-être encore deux ou trois détails à vous demander.

J'aimerais savoir quelle communication va être faite pour ce nouvel appel à projets puisque l'année passée, il y a eu relativement peu de candidatures. Il y avait, je crois, de la place pour onze personnes et cinq se sont présentées.

Est-il prévu de communiquer autrement que par communiqué de presse? Comment atteindre les gens qui participent peu par définition? Je pense que c'est un peu à ça qu'il faut réfléchir. De nouveau, a-t-on pensé à intégrer les enfants dans ce comité de sélection? Est-il possible de travailler avec des écoles, par exemple?

La troisième question est plus une suggestion. Sur le site Internet, il est fait mention du projet qui a été retenu. Je trouve un peu dommage car il y a très peu d'informations. Il faut cliquer sur Charlatan et cliquer sur autre chose pour voir de quoi il s'agit. Quand est-ce qu'il démarre? Est-ce qu'il y a vraiment une possibilité de participation? Je pense que sur le site de la Ville, on pourrait

mettre deux ou trois informations: le projet démarre le 1^{er} avril, avec une inauguration le 30 mai, la personne de contact pour les gens qui souhaiteraient participer au projet. Je pense que l'on pourrait faire un tout petit mieux en matière de communication et sur le site Internet lui-même.

Cela dit, merci pour les réponses tout à fait complètes aux questions.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. La communication est assurée par des communiqués de presse. Vous avez vu des articles dans La Liberté et les Freiburger Nachrichten. J'ai eu cet après-midi encore un interview avec Radio Freiburg. De plus, évidemment, la communication est assurée au travers du "1700". Je pense que le plus important pour les projets eux-mêmes, c'est la communication via les réseaux des Services. Je pense là à différents Services, comme par exemple celui de la culture, ainsi qu'aux secteurs de l'Energie et développement durable ou celui de la Cohésion sociale.

Concernant l'intégration des enfants dans le comité de sélection, aujourd'hui ce sont des citoyens. Pour être dans ce comité, il faut donc avoir au moins 18 ans.

Je vous remercie pour vos remarques relatives au site Internet, nous allons faire au mieux.

- n° 151 de M. Mario Parpan (CG-PCS) relative à la promotion des couverts réutilisables pour les clients des food trucks

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Herr Generalrat M. Parpan hat an der Generalratssitzung vom 1. Oktober 2019 die Frage gestellt was der Gemeinderat unternehme um Foodtrucks darin zu unterstützen wieder verwendbare Behälter anzubieten. Gerne gebe ich im Namen des Gemeinderates darauf Antwort.

Aufbauend auf die Strategie zur nachhaltigen Entwicklung hat die Stadt Freiburg damit begonnen verschiedene Massnahmen einzuleiten, welche sich nicht nur an die Foodtruck-Anbieter richtet. Ich fasse sie kurz zusammen:

Bereits im Herbst 2018 wurden alle Restaurateure der Stadt an die Clean-up-days eingeladen um sie über das Konzept "we circle" zu informieren, welches, unter anderem, wiederverwertbare Behälter vorschlägt. Spezielle Treffen mit Restaurateuren der Universität, Fachhochschulen sowie der Schule für Technik und Architektur fanden statt, welche seither auf wiederverwertbare Gebinde aufmerksam machen. Am Tag der Information für die Neuzuzüger der Stadt wurde ein Bon zum Bezug eines solchen Behälters abgegeben. Im Jahr 2019 erhielten die Restaurateure der Stadt ein Schreiben der Gemeinde um sie darum zu bitten wiederverwertbare Behälter im Verkauf zu akzeptieren. Es wurde zusätzlich auch ein Logo kreiert mit der Aufschrift "Bring deine Box, amène ton tupp", welches die Mehrzahl der Foodtrucks seither auf ihren mobilen Ständen angebracht haben. Verschiedene weitere Anstrengungen, darunter Hinweise im "1700" wurden unternommen um diese Stickers und die Idee der wiederverwertbaren Behälter in Umlauf zu bringen.

Parpan Mario (CG-PCS). Vielen Dank für diese Antwort. Ich bin damit zufrieden und freue mich, dass die Gemeinde sich bemüht dieses Anliegen zu fördern. Ich denke, dass noch weitere mögliche Pisten unternommen werden können und würde mich freuen, wenn sie dieses Anliegen weiter fördern würden.

- n° 156 de M. Simon Zurich (PS) relative au besoin de logements à loyers abordables en ville de Fribourg et aux mesures envisageables en la matière

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. M. S. Zurich se réfère dans sa question à l'arrêt du Tribunal fédéral qui a confirmé la conformité au droit fédéral de l'initiative communale qui fixe, en ville de Berne, un taux minimum de logements d'utilité publique en cas de nouvelle affectation ou de changement d'affectation d'une zone.

1. Est-ce que la situation en matière de besoin en logements à loyers abordables sur le territoire de la commune de Fribourg est comparable à celle de la commune de Berne?

Le besoin en logements à loyers abordables n'est actuellement pas connu pour la ville de Fribourg. Une comparaison n'est donc pas possible. Le Conseil communal attend avec impatience les résultats de l'Observatoire du logement et de l'immobilier qui devraient fournir, entre autres le besoin en logements pour notre ville. Les résultats sont attendus pour ce printemps.

2. Est-ce que le Conseil communal entend adopter des mesures du type de celles qui ont été approuvées par la population bernoise et confirmées par le Tribunal fédéral?

Avant d'approfondir d'éventuelles mesures, le Conseil communal souhaite attendre les résultats de l'Observatoire du logement et de l'immobilier dont le tableau de bord dresse un bilan de la situation du logement et propose des projections à l'échelle régionale orientées vers quatre axes: parc de logements, utilisation du foncier, loyers pratiqués et besoins de la population.

3. Le cas échéant, quels sont les prérequis factuels et juridiques pour que de telles mesures soient prises?

La clause du besoin doit être confirmée. Juridiquement, une analyse devrait être faite qui démontrerait les avantages et les désavantages d'une mesure telle qu'adoptée en ville de Berne. Le moment est idéal pour une telle analyse affinée. La question pourrait, cas échéant, être introduite dans l'élaboration de la politique foncière active. Une inscription d'une telle mesure dans le PAL serait une autre piste à poursuivre. Pour le moment, rien n'est fait dans ce sens.

Zurich Simon (PS). Je suis satisfait par la réponse même si j'aurais, bien sûr, souhaité que cela puisse aller plus vite. On parle beaucoup du besoin. Evidemment, c'est un prérequis essentiel à toute démarche juridique sur ce plan-là. Quand on parle de besoin, il y a un chiffre qui est extrêmement parlant, c'est le résultat de la votation sur l'initiative pour davantage de logements abordables en ville de Fribourg. 64% de la population de la ville de Fribourg a accepté cette initiative. On remarque

que c'est un signe clair pour davantage de logements abordables. Les loyers pèsent dans les budgets des familles et des habitants de la ville. Aussi, j'enjoins le Conseil communal à prendre toutes les mesures nécessaires le plus rapidement possible pour trouver une solution à ce problème.

- n° 157 de M. Simon Murith (PDC/PVL) relative aux travaux d'implantation du chauffage à distance (CAD) à la rue de Morat

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vais relire rapidement les questions et vous donnerai ensuite ma réponse et celle du Conseil communal, qui sont dans un bloc.

M. S. Murith parlait de la problématique de communication contradictoire sur le chantier de la rue de Morat.

- Comment le Conseil communal s'explique-t-il ses communications contradictoires avec une société dont il est pourtant un actionnaire important? En l'occurrence, M. S. Murith parlait du Groupe E.
- Laquelle des deux informations (sens sortant / dans les deux sens) a été donnée aux propriétaires qui ont accepté de se raccorder au CAD? Autant vous dire que les propriétaires qui ont récemment rénové leur façade étaient sûrement contents d'apprendre que la circulation se ferait dans un sens et moins contents de voir, le lendemain, des bouchons sous leurs fenêtres.
- Des alternatives au maintien de la circulation dans les deux sens ont-elles été étudiées, quelles étaient-elles et pour quelles raisons le maintien dans les deux sens a-t-il été privilégié?
- Quelles mesures concrètes ont été prises par la Direction de la Mobilité afin de limiter les congestions de trafic et de ne pas altérer la qualité de vie des habitants dans cette rue, ainsi que l'état des biens des propriétaires?

Historique

A la fin octobre 2018, la Ville de Fribourg recevait de la part du Groupe E, le tracé du réseau de CAD à la rue de Morat (entre la porte de Morat et le Varis).

Dès réception, le Conseil communal chargeait le Service de la mobilité d'entamer des réflexions sur le schéma de circulation à mettre en œuvre durant la phase de chantier. Les soumissions étaient en préparation et devaient impérativement être prêtes pour le début souhaité du chantier, soit en mars – avril 2019.

Mi-novembre 2018, le Service de la mobilité transmettait un plan de phasage du chantier pour cette soumission en tenant compte des premières réflexions du schéma de circulation. Les premières réflexions tendaient vers une variante de circulation en sens unique.

En étudiant les schémas de circulation de manière plus approfondie, le Service de la mobilité arrivait à la conclusion que les incidences dues au chantier, selon différents principes d'exploitation de la rue de Morat, pour l'ensemble des déplacements en présence, dépassaient le simple périmètre de la rue de Morat et avaient des répercussions sur d'autres quartiers de la ville.

Fort de ce constat, le Service de la mobilité a exigé du Groupe E que celui-ci mandate un bureau spécialisé afin d'analyser différentes variantes -donc je parle bien de différentes variantes- de schémas de circulation durant les travaux et leurs incidences, et ce dans un délai extrêmement court. Les conclusions devant être prêtes pour la conférence de presse sur ce chantier en mars 2019.

L'étude de mobilité exigée avait notamment pour but de mettre en évidence les incidences dues au chantier selon différents principes d'exploitation de la rue de Morat pour l'ensemble des modes de déplacement en présence que sont, TIM (transport individuel motorisé), TP (transports publics) et MD (mobilité douce). En particulier, il s'agissait d'analyser les impacts des reports de trafic sur le fonctionnement du réseau routier, de décliner les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour réduire/limiter les éventuels problèmes identifiés par rapport au fonctionnement du réseau routier aux conditions d'accessibilité locales ou encore les nuisances.

Suite à cette étude, plusieurs scénarios ont été envisagés:

1. conservation du double sens de circulation;
2. mise en place d'un sens unique sortant "Varis – Porte de Morat";
3. mise en place d'un sens unique "Porte de Morat – Varis".

Analyses des scénarios.

Scénario 1: le maintien du double sens serait admissible à l'heure de pointe du matin, mais pose des problèmes à l'heure de pointe du soir (longueur des files et temps d'attente des bus).

Scénario 2: la conservation du sens sortant de la rue de Morat engendre des temps d'attente à l'approche de la zone de chantier, mais induit des reports de trafic qui ne peuvent pas être aisément reportés sur des itinéraires alternatifs, au vu des faibles marges de manœuvre rencontrées (quartier du Jura).

Scénario 3: le maintien du sens entrant à la rue de Morat engendre également des temps d'attente à l'approche de la zone de chantier, avec des problèmes d'écoulement des flux de trafic à redistribuer (le carrefour de la Poya serait saturé).

Au vu de la complexité du lieu, force était de constater que chacune des variantes avait des avantages et inconvénients.

Recommandations du bureau spécialisé

- maintien du double sens à la rue de Morat permettant de limiter les reports de trafic sur des itinéraires alternatifs n'offrant pas suffisamment de réserve de capacité;
- adjonction de mesures à la rue de Morat visant à prioriser les bus;
- mesures d'accompagnement additionnelles dans le quartier du Jura.

Mesures additionnelles à l'attention des habitant-e-s du secteur concerné

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la Direction de la mobilité, dans un dialogue constant avec les habitant-e-s du secteur concerné, a installé des panneaux d'information et de signalisation incitant les automobilistes à faire attention aux enfants, à couper le moteur aux feux de

chantier pour limiter les émissions de polluants atmosphériques et le bruit et invitant à circuler à 30 km/h au droit de la zone de chantier.

Communication de la Ville

La communication du schéma de circulation a été faite officiellement par le Conseil communal lors la conférence de presse de mars 2019, avec notamment l'information du maintien du double sens avec circulation alternée au droit de la zone de chantier.

Communication du Groupe E

Bien avant la conférence de presse sur les chantiers, le Groupe E avait mis en place des panneaux d'information -vous les connaissez- visant notamment à aviser les habitants du début des travaux. Or le Groupe E, je l'ai encore contacté il y a deux jours, a oublié de mettre à jour ces panneaux et présente ces excuses.

Murith Simon (PDC/PVL). Je suis globalement satisfait de la réponse, après les excuses du Groupe E. Ce n'est pas à moi qu'il faut les faire puisque je ne suis pas propriétaire là-bas. C'est un peu léger comme façon de faire. Je ne sais pas si la Commune, respectivement son ou ses représentants, pourrait éventuellement faire un simple geste, faire quelque chose à des habitants qui ont été désinformés, respectivement mal informés.

Pour le reste, je suis satisfait de cette réponse très complète et remercie M. le Conseiller communal en charge de la Mobilité. Je me permets juste une remarque. Sur d'autres chantiers aussi, si on espère que les gens éteignent leur moteur à des feux en cas de chantier, le simple panneau au feu va seulement éventuellement faire arrêter au premier de file son moteur mais toute la colonne derrière va garder son moteur allumé. Ce serait peut-être une idée de mettre des panneaux plus en amont, pour autant que cela soit faisable.

17. Divers

A. Nouvelles propositions

- n° 17 de Mme et MM. Océane Gex, David Krienbühl (PLR), Simon Murith (PDC/PVL), Julien Vuilleumier (Verts) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une exonération de la taxe d'empiétement pour les associations de commerçants, les associations culturelles, sociales et sportives

Krienbühl David (PLR).

Développement de la proposition

Par la présente proposition, nous demandons l'exonération de la taxe d'empiétement pour les associations de commerçants, les associations culturelles, sociales et sportives reconnues par la commune.

En particulier, nous demandons la modification du règlement concernant les taxes d'empiétement sur le domaine public communal du 21 novembre 1988 et de son article 6 en y rajoutant les 2 alinéas suivants:

Article 6 alinéa 6

Les associations de commerçants légalement constituées et reconnues par la commune sont exonérées du paiement des taxes prévues par le présent règlement pour les activités liées à l'animation de la commune (marché de Noël, braderie, fête de quartier, etc.) qu'elles organisent.

Article 6 alinéa 7

Les associations culturelles, sociales et sportives légalement constituées et reconnues par la commune sont exonérées du paiement des taxes prévues par le présent règlement pour les activités liées à l'animation de la commune qu'elles organisent.

Le montant total inscrit au budget 2020 concernant la taxe de location du domaine public se chiffre à 480'000 francs (compte 400.427.00).

Aujourd'hui, cette taxe d'empiétement pénalise de trop nombreuses manifestations ayant un fort attrait auprès de la population et il n'est pas admissible ou défendable d'une quelconque manière, que cette taxe d'empiétement correspondant parfois jusqu'à 30% du budget d'une manifestation, voire davantage dans certains cas.

Nous invitons donc le Conseil communal à plancher sur cette modification proposée du règlement concernant les taxes d'empiétement sur le domaine public communal du 21 novembre 1988, afin de pouvoir exonérer les associations concernées qui portent de nombreux projets et animent notre ville de manière attractive dans l'intérêt général.

- n° 18 de MM. Emmanuel Kilchenmann (UDC), David Krienbühl (PLR), Simon Murith (PDC/PVL) et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal une modification de l'article 4 du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé

Wolhauser Jean-Pierre (PLR).

Développement de la proposition

Les travaux de génie civil en ville apportent souvent des restrictions de parcage. Par exemple, les travaux du CAD vont se poursuivre à la rue de Morat et dans le quartier du Bourg faisant diminuer l'offre en places de parc publiques de manière importante pendant la durée prolongée des travaux (39 places étaient touchées à la rue de Morat, entre la porte de Morat et le couvent de la Visitation). Seront touchées cette année et l'année prochaine les places sous le Marché-aux-Poissons, la ruelle de Notre-Dame, la place de Notre-Dame, la rue Pierre-Aeby, etc. Ces lieux sont situés dans le périmètre énergétique A du nouveau PAL. Les travaux du CAD vont se poursuivre dans d'autres secteurs de la ville.

Il est demandé au Conseil communal d'autoriser les bénéficiaires de vignettes qui habitent dans les rues concernées par des travaux de génie civil et qui en feront la demande de pouvoir stationner dans un secteur voisin pendant la durée des travaux.

Pour cela, les soussignés demandent à ce que le règlement du 25 septembre 1989 (n° 412.03) prévoit à l'article 4 une exception pour ce genre de travaux. Il aura dès lors la teneur suivante: "L'autorisation est limitée aux zones de secteur dans lequel la personne ou l'entreprise est domiciliée ou exerce son activité au sens de l'article 2".

Il appartiendra au Conseil communal de fixer les modalités concernant l'octroi de cette exception de stationner dans un secteur voisin pendant la durée des travaux de génie civil tels que liés au CAD ou à d'autres ouvrages.

- n° 19 de MM. Oliver Collaud (Verts), Maurice Page (CG-PCS) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal une révision générale du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé

Vonlanthen Marc (PS).

Développement de la proposition

La gestion cohérente de l'espace public dans l'intérêt de tous est un des grands défis actuels de toutes les villes, et la problématique est complexe, plus spécialement lorsque cette question se mêle à celle de la mobilité. En ville de Fribourg, différents besoins parfois antagonistes se font sentir de manière de plus en plus pressante: davantage de pistes cyclables, plus de places pour les TP, un trafic congestionné, une offre de stationnement qui ne donne satisfaction à personne etc. A ce dernier sujet en particulier, de nombreuses questions ont été posées au Conseil communal et de nombreux postulats ont été déposés durant cette législature. Par exemple:

- Postulat n°117 – Demande d'étudier la possibilité d'augmenter les places de stationnement pour les deux-roues motorisés sur le territoire de la commune (J.-F. Python (PDC-PVL)).
- Postulat n° 103 - Demande d'une mise à disposition des vignettes de stationnement prolongé pour tous les exposants des marchés hebdomadaires (V. Abate (Verts), A. Sacerdoti (PDC/PVL)).

- Postulat n° 28 – Demande d'étudier la possibilité de créer un espace de stationnement à la route de la Pisciculture (D. Gander (UDC) et P. Marchioni (UDC)).
- Postulat n° 18 – Demande d'étudier un système de signalisation des places de parc libres sur les parkings publics gérés par la Commune (J.-P. Wolhauser (PLR) et V. Jacquat (PLR)).

Ces différentes interventions et leurs réponses montrent à l'évidence que les bases réglementaires actuelles ne permettent plus d'appréhender la situation de manière satisfaisante, ni d'entrevoir une solution viable pour l'avenir. Parmi ces bases réglementaires, le règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé – qui date de 1989 (avec révision partielle en 1995), une époque où les enjeux et les attentes en matière de mobilité n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui – joue un rôle central. Le nombre d'autorisations octroyées ne cesse de croître et dans certaines zones, il y a bientôt autant de vignettes demandées que de place à disposition. Nous arrivons aux limites du système conçu il y a plus de trente ans. Une révision s'impose par conséquent.

La présente proposition demande donc au Conseil communal de préparer une révision générale du règlement en question. Les auteurs de la proposition suggèrent au Conseil communal de donner une certaine ampleur à cette révision, notamment en proposant une phase de consultation et la création d'une commission spéciale pour aboutir à un projet réunissant la plus grande adhésion.

B. Nouveaux postulats

- n° 137 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétray, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de participer à un projet pilote de tarification de la mobilité en ville de Fribourg

Vuilleumier Julien (Verts).

Développement du postulat

Le 13 décembre 2019, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre dans la voie de la tarification de la mobilité avec pour objectif premier la réduction des pics d'affluence dans les villes et les agglomérations¹. Il entend notamment créer les bases juridiques nécessaires pour la réalisation d'essais pilotes dans les cantons et les communes. La ville de Fribourg doit manifester son intérêt à un stade précoce et s'assurer ainsi la possibilité de participer aux essais pilotes.

Un essai pilote en ville de Fribourg, éventuellement en collaboration avec l'Agglomération ou le projet de Plan directeur du district de la Sarine, pourrait permettre d'explorer des possibilités pour atteindre les objectifs du Conseil communal en matière de mobilité: augmenter la part des transports publics et de la mobilité douce et diminuer la pression du trafic individuel motorisé². Il conviendrait également d'examiner si les recettes de la tarification de la mobilité pourraient être affectées au financement des infrastructures de mobilité douce ou de transports publics ou à la réduction des

¹ <https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/medias/communiqués-de-presse.msg-id-77534.html>

² Programme de législature 2016-2021 du Conseil communal de la Ville de Fribourg, 2016, ch. 3.3, p. 7

coûts des transports publics pour les habitants de la ville, p.ex. sur le modèle de Neuchâtel qui prévoit pour ses résident-e-s des bons de réduction sur l'achat d'abonnements¹. Ainsi utilisée, la tarification de la mobilité contribue également à l'égalité sociale, étant donné qu'environ 75% des personnes vivant dans des ménages sans voiture ont de faibles revenus et dépendent donc des transports publics à bas prix². D'autres variantes de mise en œuvre peuvent naturellement être examinées, l'objectif étant de développer des solutions innovantes, écologiques et sociales pour la tarification de la mobilité.

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de s'annoncer auprès de la Confédération pour la mise en œuvre d'un projet de tarification de la mobilité.

- n° 138 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la stratégie de placement "ESG et climat" pour la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg CPPVF

Vuilleumier Julien (Verts).

Développement du postulat

Le Conseil communal est invité à étudier et à proposer au Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) une stratégie de placements financiers qui tient compte des critères de durabilité (ESG)³, notamment des risques climatiques et, en conséquence, des risques financiers pour la CPPVF.

La stratégie est étudiée en fonction des constats d'expert-e-s et des expériences des dernières années:

- 1) Les placements financiers usuels - avec une part d'investissements dans les énergies fossiles et leur utilisation - contribuent de façon significative au réchauffement climatique.
- 2) Les placements usuels provoquent des risques "climatiques" conséquents ("risque carbone").
- 3) Les placements durables s'avèrent plus rentables ou au moins aussi rentables que les placements non-durables.

Nous proposons donc que la CPPVF tienne compte des études scientifiques, des expériences d'autres institutions dans le domaine des placements ainsi que des recommandations des organes spécialisés telle que l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), la Confédération ainsi que l'Alliance climatique suisse.

¹ <https://www.neuchatelville.ch/fr/sortir-et-decouvrir/transport-et-deplacement/reductions-abonnements/>

² U.HAEFELI ET T. ARNOLD, Autofreie Lebensstile, rapport à l'intention de l'Office fédéral de l'énergie, 2015, ch. 4.1, p.28s

³ Note du secrétariat: ESG est l'abréviation d'Environnemental, Social and Governance qui fait référence aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

1. Les placements comme moteur du réchauffement climatique

L'Accord de Paris sur le climat de 2015 exige de tous les prestataires de services financiers qu'ils alignent leurs investissements et leurs flux financiers sur l'objectif d'un réchauffement climatique maximal de 1,5 à 2 degrés Celsius. La Suisse a ratifié cet accord en 2017.

Avec le comportement d'investissement actuel, la place financière suisse et les caisses de pension suivent toutefois une trajectoire qui favorise un réchauffement planétaire de 4 à 6 degrés. En 2017, l'analyse du portefeuille de 79 caisses de pension et assurances, représentant environ deux tiers du patrimoine géré en Suisse, a confirmé ce fait.¹ Les investissements les plus émetteurs de CO₂ des portefeuilles concernent surtout les secteurs suivants: extraction de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon), production d'électricité, transport (automobile, aviation, transport maritime), production de matériaux (ciment et acier).

La faisabilité d'une stratégie climatique dans le domaine de placement d'actions a été démontrée pour la première fois par la caisse de pension de la ville de Zurich (PKZH). En effet, la PKZH veut tenir compte des risques liés au changement climatique et, entre autres, réduire l'empreinte CO₂ de ses actifs en actions de 50 % d'ici 2024 par rapport au niveau de l'indice mondial d'actions MSCI ACWI All Countries World Index IMI (2016).

2. Le "risque carbone" des placements

Des dirigeants internationaux clairvoyants² montrent que les changements climatiques font peser des risques financiers importants sur la stabilité financière, les institutions financières et les investisseurs. Des comités d'experts mondiaux compétents³ mettent au point des instruments pour contrer les dangers. Pour la Suisse, des études scientifiques ont illustré⁴ les risques pour la place financière et en particulier pour les caisses de pension, leur degré de couverture et le niveau des rentes. Avec les effets clairement perceptibles du changement climatique et l'application des objectifs visant à limiter le réchauffement climatique à moins deux degrés, la perte de valeur potentielle des investissements dans les énergies fossiles et d'autres placements non-conformes aux ESG sera inévitable. Dans son guide pour les placements, l'ASIP recommande que "les risques ESG et les risques climatiques ... font partie des risques économiques et doivent être analysés en conséquence dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement"⁵.

¹ OFEV, Test de compatibilité climatique, portée et résultats:

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/klima/fachinformationen/klima-und-finanzmarkt.html>

² Mark Carney, Bank of England, G20 Financial Stability Board (FSB): <https://www.bankofengland.co.uk/-/media/boe/files/speech/2015/breaking-the-tragedy-of-the-horizon-climate-change-and-financial-stability.pdf?la=en&hash=7C67E785651862457D99511147C7424FF5EA0C1A>

³ G20 FSB Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD): <https://www.fsb-tcfd.org/about/>

⁴ OFEV, Kohlenstoffrisiken für den Finanzplatz Schweiz (version originale), Risque carbone pour la place financière suisse (résumé):

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/klima/fachinformationen/klima-und-finanzmarkt.htm>
<https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/41525.pdf>

⁵ Traduction de l'allemand, ASIP, [Leitfaden für die Vermögensanlage](#), Juli 2018, Seite 13

Dans sa réponse à une interpellation de la Conseillère nationale Lisa Mazzone (Verts GE), le Conseil fédéral compte sur les institutions de prévoyance pour qu'elles tiennent dûment compte des risques liés au climat financier dans le cadre de leur obligation fiduciaire envers les assurés et intègrent ainsi le changement climatique dans leurs décisions de placement¹. Un avis juridique récemment publié par l'Alliance Climatique² conclut que le devoir de diligence fiduciaire s'applique également aux risques financiers liés au climat.

Afin de réduire les risques financiers, l'élimination des titres des producteurs de charbon ainsi que des producteurs de pétrole et de gaz est la mesure la plus efficace³.

3. Les opportunités des placements "durables"

Les placements "ESG" et ceux tenant compte du "carbon risk" s'avèrent au moins aussi rentables que les placements traditionnels sans critères de durabilité. En tenant compte du "carbon risk", ils seront surtout plus solides et moins fallacieux pour les futurs placements. Ce constat est confirmé aussi bien par les scientifiques que par les expériences des banques, des fonds existants et les premières caisses de pension qui l'appliquent.

Dans sa réponse à l'interpellation de Raphaël Comte (PLR NE), le Conseil fédéral confirme que les stratégies d'investissement⁴ compatibles avec le climat peuvent générer des rendements conformes à ceux du marché et que ce dernier propose déjà des produits d'investissement compatibles avec le climat avec lesquels les émissions liées aux investissements financiers classiques peuvent être réduites de 10 à 90%⁵.

¹ 17.3904: Interpellation Mazzone (Conseillère nationale GE), Caisses de pension et urgence climatique. Divulcation des impacts des investissements sur le climat

² Niederer, Kraft, Frey, sur demande de l'Alliance climatique: <http://www.klima-allianz.ch/blog/neues-rechtsgutachten-bestatigt-pensionskassen-mussen-klimarisiken>

³ Concrètement, les fonds indiciels "fossil-free" tels que le MSCI World ex fossil fuels ou le MSCI ACWI ex fossil fuels (Developed Countries + Emerging Markets), où les producteurs de charbon, de pétrole et de gaz naturel sont exclus, ont surperformé ces dernières années l'indice de référence MSCI correspondant: <https://www.msci.com/documents/10199/b4b02abd-f3a7-4a4b-b459-e996a672cd8f>, <https://www.msci.com/documents/10199/d6f6d375-cadc-472f-9066-131321681404>

⁴ Quelques exemples (fossil-free et low carbon) sont énumérés à la page 91 dans le "Guide de l'investissement durable" de Swiss Sustainable Finance et dans le rapport de l'OFEV "Klimafreundliche Investitionsstrategien und Performance" (2016, en allemand) aux pages 49-50: http://www.sustainablefinance.ch/upload/cms/user/SSF_Guide_de_investissement_durable_2017_03_03_einseitig_Web.pdf
https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/klima/externe-studien-berichte/Klimafreundliche_Investitionsstrategien_und_Performance.pdf

⁵ 17.4315: Interpellation Comte (SR NE): Investisseurs institutionnels. Devoir fiduciaire et changements climatiques: <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20174315>

Des articles d'expert-e-s montrent que même les caisses de pension de petite et moyenne taille qui investissent passivement ont des possibilités d'investissement durable. Il existe déjà des approches passives appropriées¹. La majorité des approches de durabilité ont un effet positif sur les rendements². L'ASIP confirme également que les placements durables ne limitent ni les possibilités d'investissement ni la performance³. Les produits de placement indexés peuvent offrir un très bon équilibre entre une réduction importante des émissions de CO₂ et l'efficacité des coûts administratifs.

D'autre part, les prestataires de fonds et les gestionnaires de fortune⁴ appellent les investisseurs à saisir les opportunités climatiques qui se présentent et à tirer parti de l'éventail de plus en plus large de stratégies et de véhicules de placement compatibles avec le climat. Même l'UBS estime que les facteurs ESG peuvent conduire à des rendements supérieurs, notamment dans le cas des actions⁵. Le gestionnaire de fortune Forma Futura montre comment cela fonctionne en pratique⁶.

4. Propositions au Conseil communal

Pour une caisse de prévoyance, une stratégie durable dans le temps est indispensable. Elle a par définition une responsabilité particulière sur la durée; l'analyse des risques systémiques potentiels à long terme s'avère donc nécessaire. En tant qu'employeur finançant, la commune est responsable d'obtenir de la part de l'institution de prévoyance des mesures appropriées pour garantir les rentes futures. Nous demandons donc au Conseil communal de soulever les questions suivantes avec le Comité de la CPPVF et d'introduire une stratégie de placement durable:

1. La CPPVF complète son règlement de placement par des dispositions sur les placements durables et tenant compte des risques climatiques.
2. La caisse de pension précise les risques et opportunités climatiques dans sa stratégie, ses règles et ses mandats de placement aux gestionnaires de la fortune. En particulier, elle formule une stratégie climatique pour ses valeurs mobilières dans laquelle elle définit comment et à partir de quand elle investira de manière à réduire l'effet climatique à 1,5 degrés. Sur la voie

¹ B. von Lindeiner et U. Mettler (c-alm), Placements sur la base d'un manuel de référence – Indexer durablement. Prévoyance Professionnelle Suisse 08/2017, p. 67 ff:
<https://drive.google.com/drive/folders/1z2I57SXvuvZwHFOzM4a3oMA-p3pIPGK7>

² A. Hunziker-Ebnetter (Forma Futura Invest AG): Durabilité et performance – une corrélation positive ou négative? Prévoyance Professionnelle Suisse 08/2017, p. 67 ff:
<https://drive.google.com/drive/folders/1z2I57SXvuvZwHFOzM4a3oMA-p3pIPGK7>

³ Swiss Sustainable Finance, Guide de l'investissement durable, p. 4:
http://www.sustainablefinance.ch/upload/cms/user/SSF_Guide_de_linvestissement_durable_2017_03_03_einseitig_Web.pdf

⁴ Blackrock, Adapting Portfolios to Climate Change:
<https://www.blackrock.com/investing/literature/whitepaper/bii-climate-change-2016-us.pdf>

⁵ UBS - Sustainable investing can propel long term returns:
https://drive.google.com/file/d/1lg8wbwo_bLsryPwKP0GnyoNaB_lejBrk/view

⁶ Christian Kobler, Forma Futura Invest AG, Présentation à l'Alliance climatique, déc. 2018 (en allemand):
https://uploads.strikinglycdn.com/files/af9a8002-377f-49d8-b8bf-8cd9111ab76a/Christian%20Kobler_2018_12_11_%20Impulsreferat_Klima%20Allianz%20Schweiz.pdf

de cet objectif, elle donne la priorité à la décarbonisation rapide du portefeuille, avec des objectifs et des délais mesurables.

3. La CPPVF intègre le changement climatique et les risques climatiques comme l'une de ses principales préoccupations pour son engagement et l'exercice du droit de vote dans ses placements en Suisse et à l'étranger. Elle utilise des instruments pour engager le dialogue avec les entreprises dont les émissions sont encore trop élevées, mais dont le modèle économique offre des perspectives d'une meilleure trajectoire climatique et influence positivement leur évolution¹. Ce faisant, elle fixe des objectifs définis, des critères de réussite mesurables et des délais de sortie en cas de non-conformité. En cas d'échec, elle renonce aux titres affectés dans le cadre de son processus de décarbonisation.
4. La CPPVF assure la transparence nécessaire en ce qui concerne ses placements et leurs risques climatiques vis-à-vis de ses assurés et du public. Elle établit un rapport sur l'application des critères ESG et la compatibilité climatique des investissements dans le cadre du rapport annuel et informe le public des effets de ses activités d'engagement et de son comportement de vote lors des assemblées générales.
5. Si nécessaire, la CPPVF cherche à coopérer avec d'autres caisses de pension publiques afin de maintenir à un faible niveau les coûts de conseil, de gestion de produits d'investissement adaptés ou nouvellement créés par des gérants de fortune spécialisés dans les aspects de durabilité et pour la mise en œuvre du mandat d'engagement².

- n° 139 de Mme et M. Véronique Grady et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de demander le changement du nom de l'arrêt de bus "Cardinal" en "blueFACTORY-Cardinal"

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

En juin 2012, Feldschlösschen vient de terminer le démontage de ses installations et quitte définitivement le site de la Brasserie Cardinal. En février 2014, la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA est officiellement inscrite au registre du commerce. Un nouveau chapitre s'ouvre désormais pour ce lieu emblématique. Le quartier d'innovation prend gentiment forme, notamment avec la mise à l'enquête du bâtiment B le mois dernier. Afin de garder en mémoire l'ADN du site tout en valorisant les développements futurs, il conviendrait de proposer aux Transports publics fribourgeois d'adapter le nom de l'arrêt de bus "Cardinal" en "blueFACTORY-Cardinal".

¹ Aujourd'hui, le standard minimum est la participation - via Ethos - au Climate Action 100+ et à l'Ethos Engagement Pool International: <http://www.climateaction100.org/>, <https://www.ethosfund.ch/en/members-ethos-engagement-pool-international>.

² Une coopération similaire existe actuellement au sein de l'Association suisse pour des investissements responsables SVVK-ASIR, qui s'est pourtant fixé des objectifs moins ambitieux en matière de climat que les points à examiner ici

C. Nouvelles questions

- n° 161 de Mme Claire Roelli (PS) relative à la fusion entre la Deutsche Bibliothek, la Ludothèque et la Bibliothèque de la Ville

Roelli Claire (PS). Ma question concerne la future bibliothèque bilingue de la Ville de Fribourg. Dès 2020, nous verrons la fusion entre la Deutsche Bibliothek et la Bibliothèque de la Ville réunies en une seule unité. Ce projet, qui a déjà été discuté et salué, et pour lequel les ressources sont présentes, est réjouissant. Notre espoir est que cette fusion ne se réduise pas seulement en une juxtaposition de livres (un livre en allemand, un livre en français) ou selon un ordre alphabétique sur une même étagère. Est-il prévu une gestion des deux cultures? Comment s'agencera le tout, tout en étant différencié? Les risques ont-ils été identifiés? Quelles sont les incidences sur le prêt? Y aura-t-il une personne qui parle en français ou une autre en allemand ou y a-t-il d'autres réflexions à ce sujet? Nous aimerions également connaître l'agenda de la mise en œuvre et la manière dont le changement au niveau des équipes bilingues sera organisé.

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Ces questions sont actuellement en élaboration dans le cadre du groupe de travail de la fusion. Cette dernière concerne non pas deux, mais trois institutions: la Deutsche Bibliothek, la Ludothèque et la Bibliothèque de la Ville de Fribourg. Je vous propose de répondre lors de la prochaine séance, ce qui permettra de lui laisser un peu de temps. Je pourrai ainsi vous donner des éléments de réponse les plus complets possible.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 162 de M. Simon Zurich (PS) relative à l'impact environnemental des investissements de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF)

Zurich Simon (PS). L'Office fédéral de l'environnement a publié récemment un avis de droit sur les obligations incombant aux acteurs du marché financier suisse, dont font partie les caisses de pension, quant à la prise en compte des risques climatiques et de leurs conséquences. Les conclusions de cet avis sont claires. Les acteurs du marché financier helvétique ont l'obligation légale de prendre en compte les risques climatiques, c'est-à-dire les risques liés au réchauffement climatique ou à son enrayement. Cela a des conséquences notamment en matière de gestion des risques pour les assurances, par exemple.

En revanche, le cadre juridique actuellement en vigueur prévoit que la prise en compte des conséquences climatiques des décisions financières ou d'investissements relève de la responsabilité des différents acteurs. Concrètement, cela signifie pour la Caisse de pension de la Ville de Fribourg que l'impact environnemental de ses investissements relève de sa propre responsabilité. Je souhaite poser les questions suivantes au Conseil communal:

1. Quel est l'impact environnemental des investissements de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg?
2. Quelles mesures la Caisse de pension prend-elle pour avoir un impact positif sur l'environnement et le développement durable?
3. Les mesures prises sont-elles suffisantes pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies et de l'Accord de Paris? Si non, quels changements le Conseil communal prévoit-il pour atteindre ces objectifs?
4. Suite à la question posée par notre collègue M. Vonlanthen en date du 29 mars 2017, est-il envisageable que le capital investi par la Commune auprès du Groupe E Celcius soit affecté dans le biogaz, qui est neutre en Co₂, et non dans le gaz naturel, dont le bilan en matière de développement durable est plutôt problématique?

Steiert Thierry, Syndic. Dans la mesure où la réponse à ces questions requiert un avis du Comité de la CPPVF, ainsi que de notre secteur Energie et développement durable, nous répondrons à ces questions lors de la prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 163 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à l'aménagement de la rue de Morat suite au raccordement en attente du CAD

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'ai quelques questions au sujet de la suite des travaux à la rue de Morat.

1. Quelle est la suite des travaux sur la partie de la route sur laquelle ont eu lieu l'année passée les travaux de raccordement du CAD? Depuis mi-décembre, nous n'avons plus d'informations. J'habite moi-même à la rue de Morat depuis bientôt 30 ans.
2. Qu'en est-il de la relocation des 37 places? Comment resteront dans la rue et où seront-elles? Je pars du principe que toutes les places seront compensées selon le PDVH.
3. Est-il prévu de laisser quelques places à mi-chemin, près du magasin où il y a un décrochement? Ces places ne devraient pas gêner le passage sur la route.
4. Qu'en est-il des passages piétons? Il me semble que celui devant l'ancienne école ménagère a été supprimé ou déplacé. Il y a beaucoup d'étudiants la journée dans cette rue.
5. Des mesures de sensibilisation à la vitesse des voitures sont-elles prévues? La perception de la vitesse est actuellement assez forte.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Demain aura lieu une conférence de presse sur les chantiers qui va donner des indications sur la suite précise de celui de la rue de Morat. En ce qui concerne la suite de l'implantation du chauffage à distance pour la partie qui n'a pas encore été "perforée", je ne peux pas vous donner de dates précises. Cependant, vous pourrez les lire dans la presse. Pour la partie qui a déjà été réalisée, à l'heure actuelle il y a un bitume provisoire, assez granuleux, avec de petits rehaussements des chambres car le bitume définitif va être posé d'ici

l'été. Il s'agira d'un bitume phonoabsorbant sur lequel nous allons pouvoir procéder au marquage définitif du projet. En attendant ce marquage définitif, nous avons déjà marqué les passages piétons, comme vous avez pu le voir. Les arrêts de bus vont également être marqués. Les places de stationnement qui ont été supprimées vont être relocalisées. 11 places de stationnement qui étaient localisées entre les n° 27 et 51 seront déplacées pour assurer un réseau cyclable continu. Ces 11 places seront relocalisées au niveau de la voie de bus actuelle, qui sera, elle, supprimée. Ces 11 places de stationnement vont être à nouveau marquées sur ce bitume provisoire. Elles le seront de manière plus fine et plus soignée une fois que le bitume phonoabsorbant sera posé.

Concernant les mesures de sensibilisation à la vitesse, il a été décidé de poser un radar pédagogique un peu plus régulièrement que ce que nous faisons d'habitude. Ce radar félicite par un smiley souriant celui qui se comporte correctement. A ce jour, la vitesse légale sur cet axe est à 50 km/h. Des contacts réguliers ont eu lieu entre la Direction de la Police locale et la Police cantonale pour la sensibilisation à la vitesse. Il n'est pas impossible que des contrôles de vitesse répressifs aient lieu. Il serait bien que la presse mentionne de temps à autres que des contrôles de vitesse peuvent avoir lieu sur cet axe, ainsi que sur tous les autres de notre ville. Le passage piéton localisé au droit de la Haute école pédagogique (HEP) sera déplacé de quelques mètres pour pouvoir mettre en place des ilots de protection plus larges. Il est aussi prévu de sécuriser les zones d'approche des piétons de ce passage en supprimant les cinq places de stationnement actuellement sur le trottoir, devant le bâtiment n° 57. La présence de ces places implique des manœuvres de véhicules dans ces zones d'attente et sur cette route principale. La proximité de la HEP et de la Fondation Saint-Louis justifie le maintien de cette traversée piétonne et de la sécuriser davantage. Une autre mesure consiste à mettre aux normes les conditions de visibilité du passage piéton localisé au droit du bâtiment n° 37 par la suppression de huit places de parc, selon l'application de la norme VSS SN 640241 Passages piétons. La sécurisation des traversées piétonnes implique donc la suppression de 13 places de stationnement.

Pour ce qui est de la relocalisation ou de la compensation, vous allez voir que la HEP, dans les travaux qu'elle va mettre à l'enquête, va prévoir 31 places de parc à usage public, 24h/24. Dans cette rue, nous allons donc créer 31 places publiques à la HEP avec des parcomètres et 27 places supplémentaires pour les employés. Ces places pourront être utilisées en complémentarité d'usage du lundi au vendredi de 17.00 à 07.00 heures, ainsi que les week-ends, les jours fériés et les vacances. A la fin des travaux, il y aura donc une augmentation de l'offre des places de parc à la rue de Morat, avec des bandes cyclables longitudinales et les plus continues possible.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je souhaite compléter les propos de mon collègue. Le Conseil communal vous soumettra pour la séance du 30 mars 2020 un Message relatif à la requalification de la rue Pierre-Aeby. Le CAD passera par cette rue-là. Auparavant, il y a aura des ateliers. Une démarche participative aura lieu avec une balade exploratoire et des ateliers de synthèse pour les habitants de la rue Pierre-Aeby, les représentants de GastroFribourg et les commerçants du quartier.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Ich danke den Gemeinderat für diese ausführlichen Informationen.

- n° 164 de M. Matthieu Loup (PS) relative à la mise en œuvre d'une politique du logement en ville de Fribourg

Loup Matthieu (PS). Je déclare mes liens d'intérêt. Je suis membre de l'Association qui a initié l'initiative dont il est question. Ma question prend forme autour de trois dates:

- le 29 mars 2017: transmission du postulat demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur la politique communale actuelle et future du logement;
- le 2 juillet 2018: transmission du postulat demandant au Conseil communal d'étudier, dans le cadre de sa politique foncière, l'encouragement et le soutien à la création de coopératives d'habitation;
- le 9 février 2020: l'initiative pour plus de logements abordables, bien que rejetée au niveau suisse, réalise un score de 64,35% en ville de Fribourg. Le signal de la population est on ne peut plus clair, il faut agir dans le domaine du logement en ville de Fribourg.

Quelles explications peut fournir le Conseil communal pour le retard important pris dans le traitement des deux postulats portant sur le logement? Comment entend-il aller rapidement de l'avant et mettre en œuvre une véritable politique du logement en ville de Fribourg?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Le Conseil communal a fait le choix de donner une réponse circonstanciée avec un contenu le plus complet possible. Ces deux postulats sont en attente de l'analyse du mandat externe de la politique foncière active. Je rappelle qu'en ville de Fribourg, elle est définie selon trois piliers: la politique de logement, la politique de développement économique et l'action foncière en elle-même. Suivant les communes ou les cantons, la politique foncière active est définie de manière très différente. Je suis cependant aujourd'hui en mesure de vous transmettre l'agenda établi au sujet du règlement du fonds de politique foncière active dans lequel probablement nous donnerons des détails sur la stratégie du Conseil communal en matière de politique foncière. C'est dans le cadre de ce règlement que seront traités ces deux postulats, ou juste après. La première réunion du Copil politique foncière interne à la Ville de Fribourg a eu lieu le 22 novembre 2019, puis le 13 décembre et le 15 janvier. Le 13 février, le Copil a décidé du mandataire externe. Le 14 mai, ce même mandataire présentera la première analyse au Conseil communal, suite à laquelle il fera sa propre réflexion. D'ici au 31 août, nous attendons la livraison finale de l'analyse du mandataire et, parallèlement, la finalisation du règlement du fonds de politique foncière active travaillé par les différents services internes de la Ville. Le 8 septembre, un rapport sera traité au Conseil communal sur le Message au Conseil général et le Message lui-même sur le règlement PFA est prévu à la séance du Conseil général du 12 octobre.

Loup Matthieu (PS). Je remercie le Conseil communal pour la perspective. Je réitère notre volonté de voir dans la mesure du possible les choses avancer rapidement et que les choix stratégiques soient pris.

Le Président. Y a-t-il encore une question ou une intervention, selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Pour faciliter les travaux de rangement, nous sommes invités à quitter la salle rapidement. Je vous donne rendez-vous au Café du Gothard et vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 22.48 heures.

Fribourg, le 9 mars 2020
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Blaise FASEL

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ